

Étude mondiale sur le vote par procuration

Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite 2012



Global Unions Committee on Workers' Capital

Au sujet du CWC

Le Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC) est un réseau syndical international qui œuvre pour le dialogue et l'action concernant l'investissement responsable de l'épargne-retraite des travailleurs/euses. Le CWC résulte d'une initiative commune de la Confédération syndicale internationale (CSI), des Fédérations syndicales internationales (FSI) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

Le CWC a pour mission de former les administrateurs/trices syndicaux des caisses de retraite sur les questions liées à l'investissement responsable, de surveiller les tendances et les politiques mondiales en rapport avec la gouvernance des entreprises et des marchés financiers, et d'étudier comment l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses peut apporter une valeur économique et sociale à nos collectivités.

Remerciements

Le projet relatif à l'Étude mondiale sur le vote par procuration (Global Proxy Review) a été mis au point par le Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial. Il s'agit ici du deuxième rapport annuel de ce projet.

Les données figurant dans l'Étude mondiale sur le vote par procuration ont été recueillies en collaboration avec diverses organisations syndicales et organisations spécialisées dans l'investissement responsable à travers le monde. Les partenaires suivants ont apporté leur généreuse contribution au présent rapport en termes de renseignements, de temps et d'expertise:

- **Afrique du Sud:** Michelle Taal et Mikaela Ronnholm, *Labour Research Service* (Service de recherche sur le travail – LRS); Zithulele Cindi, *Unity Incorporation*; et Dusty Ngwane, *National Union of Mineworkers* (Syndicat national des travailleurs des industries minières)
- **Australie:** Emily Dellios, *Australian Council of Super Investors* (Conseil australien des grands investisseurs)
- **Canada:** Catherine Smith, Irene Kauryzhka et Peter Chapman, *Shareholder Association for Research and Education* (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation – SHARE)
- **Espagne:** Mario Enrique Sánchez Richter, *Confederación Sindical de Comisiones Obreras* (Confédération syndicale des commissions ouvrières – CS CCOO)
- **États-Unis:** Patrick O'Meara et Brandon Rees, *American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations* (Fédération américaine du travail et Confédération des organisations industrielles – AFL-CIO)
- **Pays-Bas:** Rients Abma, Eumedion
- **Suisse:** Dr. Yola Biedermann, Fondation Ethos
- **Royaume-Uni:** Janet Williamson, *Trades Union Congress* (Confédération syndicale britannique – TUC); Tom Powdrill, *Pensions Investment Research Consultants* (Consultants en recherche sur l'investissement des retraites – PIRC)

Équipe de projet au Secrétariat du CWC:

Directrice de programme: Priya Bala-Miller

Responsable de programme: Laura Benson









Assistante de programme: Gulnar Patel

Conception graphique des publications: Andrea Carter

Correctrice d'épreuve: Nadene Rehnby

Étude mondiale sur le vote par procuration

Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite 2012

 1.0	Introduction	4
 2.0	Méthodologie	5
 3.0	Les votes en bref	7
 4.0	Le vote par procuration dans son contexte à l'échelle mondiale	9
 5.0	Votes clés 2011/2012	11
	5.1 Afrique du Sud	11
	5.2 Australie	16
	5.3 Canada	23
	5.3 Espagne	30
	5.4 États-Unis	36
	5.5 Pays-Bas	42
	5.6 Royaume-Uni	49
	5.8 Suisse	56
 6.0	Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite	63
 7.0	Évaluation	72
 8.0	Notes de fin	74

1.0 Introduction

Le Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC) entend promouvoir l'investissement responsable de l'épargne-retraite des travailleurs/euses. Par le biais de l'Étude mondiale sur le vote par procuration, nous souhaitons donner aux administrateurs/trices de caisses de retraite, au niveau des syndicats et des employé(e)s, des informations importantes pour améliorer le dialogue avec les gestionnaires de fonds qui votent par procuration sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) des entreprises, car ces questions revêtent un grand intérêt pour le mouvement syndical. Les renseignements sur les votes clés contenus dans le présent rapport permettent aux administrateurs/trices de caisses de retraite d'évaluer la manière dont les votes par procuration à l'échelle mondiale ont été exprimés en leur nom sur la période 2011/2012.

Importance et origine du rapport

Les administrateurs/trices de fonds investis dans des titres de participation étrangers ne savent pas toujours comment votent les actionnaires pour le compte des bénéficiaires des caisses de retraite. Les organisations de type syndical et les organisations spécialisées dans l'investissement responsable au Canada, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis publient des rapports sur les modalités de vote par procuration des gestionnaires d'actifs. Il faut noter, toutefois, que ces rapports couvrent uniquement les entreprises et les fonds d'investissement nationaux.

Les administrateurs/trices syndicaux de caisses de retraite participant au Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial ont signalé qu'ils manquaient de données transnationales sur les votes clés par procuration. Ils ont alors demandé au CWC de remédier à ce manque d'informations. C'est pourquoi notre projet d'Étude mondiale sur le vote par procuration, qui a vu le jour en 2011, analyse des marchés nationaux importants pour les votes clés des actionnaires, au sein de multinationales susceptibles de se trouver dans les portefeuilles de titres mondiaux des principaux investisseurs institutionnels. Le rapport pilote de 2011 a ainsi passé en revue plus de 50 votes clés dans six pays.

Contenu du rapport

Dans cette deuxième Étude mondiale sur le vote par procuration, le CWC a étendu son périmètre géographique à huit pays. Le rapport étudie 40 votes exprimés aux assemblées générales annuelles des entreprises lors du dernier trimestre de 2011 (en Australie) jusqu'au troisième trimestre de 2012. Vous trouverez dans les pages suivantes:

- une description détaillée de la méthodologie du projet;
- une section intitulée «les votes en bref» qui résume et classe les résultats du rapport de 2012;
- une synthèse expliquant comment les votes par procuration s'inscrivent dans le contexte plus général de l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses;
- une page par pays pour présenter les partenaires du projet et indiquer des données importantes sur le contexte propre aux votes sélectionnés, suivi d'un résumé détaillé de chaque vote clé;
- une liste récapitulative des votes pouvant être utilisée pour communiquer avec les services de vote par procuration et les gestionnaires de fonds.

Accès en ligne facile

Cette année, le CWC présente également une version interactive sur Internet de l'Étude mondiale sur le vote par procuration: www.workerscapital.org/proxyreview. Ce site vous permet de rechercher les votes clés en fonction de vos besoins et offre une synthèse des votes depuis de nombreuses années. Vous trouverez également des liens pour accéder à de plus amples informations au sujet des partenaires du projet, des entreprises et d'autres ressources utiles, ainsi qu'un questionnaire, pour que vous puissiez nous aider à améliorer cet outil dans les années à venir.

2.0 Méthodologie

Étape 1: Définir les critères de sélection du vote

Le personnel du CWC a défini des critères permettant de sélectionner les votes, qui ont été examinés et approuvés par les partenaires du projet. Pour mettre au point ces critères, les collaborateurs/trices ont analysé les études existantes, les recommandations et les lignes directrices sur les votes par procuration publiées par les partenaires du projet, ainsi que les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Il a été demandé aux partenaires de sélectionner les votes:

- au sein d'entreprises à participation multiple et à forte capitalisation¹ susceptibles d'être présentes dans des portefeuilles d'investissement internationaux;
- proposés soit par la direction, soit par les actionnaires, mais pour lesquels le partenaire a recommandé de s'opposer à la position de la direction;
- pour lesquels une explication concise, clairement définie et justifiable peut venir appuyer la recommandation du partenaire vis-à-vis des piliers de l'investissement responsable que sont l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

Étape 2: Appliquer les critères aux votes clés nationaux

Chaque partenaire a appliqué les critères de façon systématique pour sélectionner cinq votes clés par procuration dans des entreprises situées dans leur pays.

Étape 3: Analyser les votes sélectionnés et le rapport final

Les partenaires du projet et le Secrétariat du CWC ont vérifié l'ensemble des votes pour s'assurer de leur conformité par rapport aux critères de sélection. Les partenaires du projet et les membres du Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial ont révisé le rapport final avant sa publication.

Comme indiqué dans les notes de fin, les données relatives aux finances et aux employé(e)s des entreprises ont été obtenues, dans un premier temps, en consultant les rapports annuels en ligne, ou ont été intégrées aux propositions soumises par les partenaires pour le rapport. Les monnaies indiquées sont les mêmes que dans les documents originaux afin d'éviter toute différence issue de la conversion en une monnaie unique. Les chiffres sont arrondis et exprimés dans la monnaie la plus appropriée.



Canada

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Fréquence des votes «say-on-pay»
- Émission d'actions «chèque en blanc»
- Élection d'un administrateur
- Rémunération basée sur les performances
- Communication sur les risques sociaux



Pays-Bas

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Gouvernance du conseil d'administration
- Rémunération des dirigeant(e)s
- Droits des actionnaires
- Stock-options contestables



Espagne

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Réélection d'un réviseur
- Gouvernance du conseil d'administration
- Élection d'un administrateur
- Rémunération des dirigeant(e)s



Royaume-Uni

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Rémunération des dirigeant(e)s
- Réélection de la présidente du comité de rémunération



États-Unis

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Divulgence des dépenses de lobbying et des contributions politiques
- Rémunération des dirigeant(e)s
- Indépendance du président(e) du conseil d'administration
- Droits des actionnaires



Suisse

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Émission d'actions «chèque en blanc»
- Élection d'un administrateur
- Rémunération des dirigeant(e)s
- Importants problèmes de révision des comptes et de communication sur les finances



Australie

SUJETS DES VOTES CLÉS

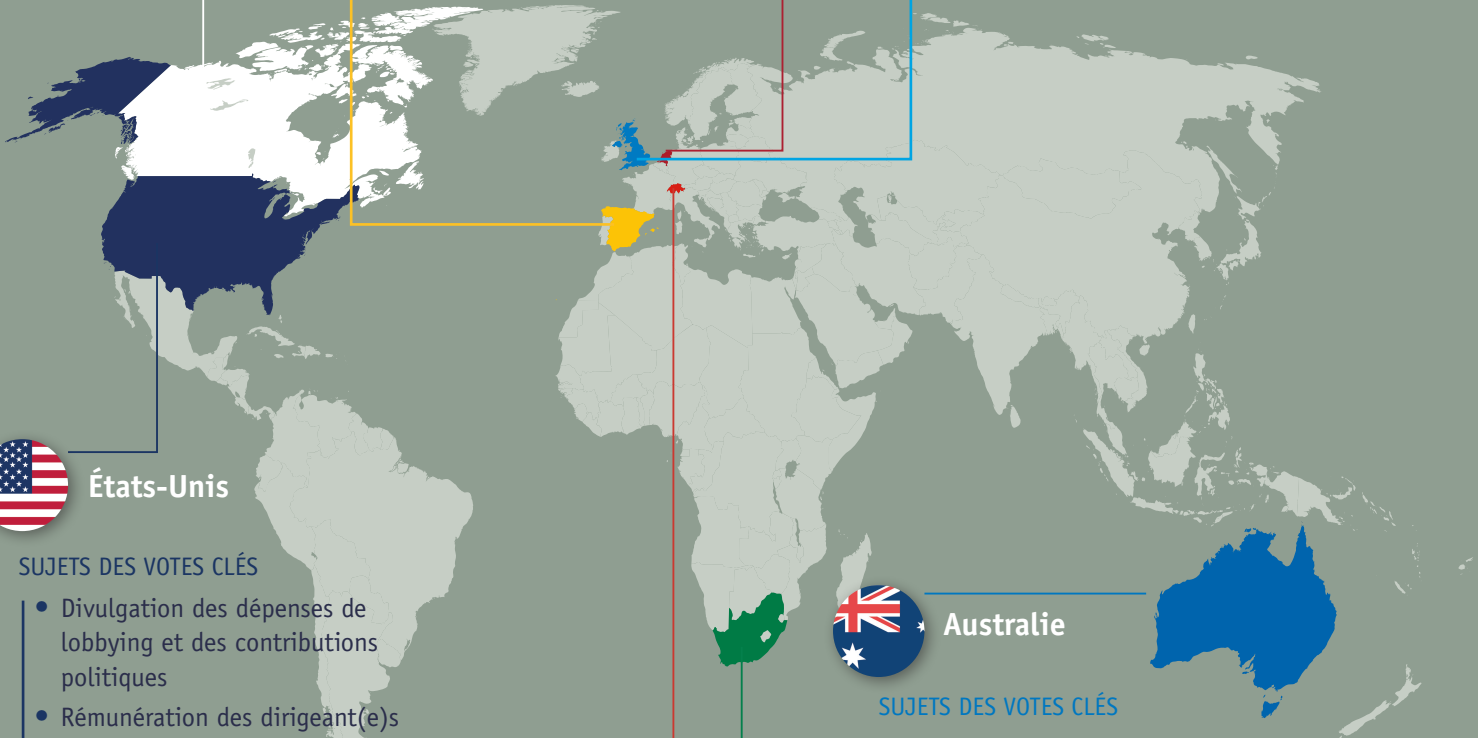
- Gouvernance du conseil d'administration
- Élections de membres du conseil d'administration
- Rémunération des dirigeant(e)s



Afrique du Sud

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Attribution d'actions
- Rachat d'actions
- Échange d'actions



3.0 Les votes en bref

Périmètre géographique

L'Étude mondiale sur le vote par procuration 2012 présente les votes clés proposés par les partenaires du projet en Australie, au Canada, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Secteurs

Les votes sélectionnés concernent des entreprises de 20 secteurs différents.² De multiples votes clés ont été exprimés dans les secteurs suivants: les services bancaires et financiers; les producteurs de pétrole et de gaz, ainsi que les installations, services et distribution d'hydrocarbures; les mines ou les métaux industriels et industries minières. Parmi les autres secteurs représentés: la construction et les matériaux; les télécommunications à lignes fixes; les activités industrielles générales; les revendeurs généraux; le matériel et les services dédiés aux soins de santé; les biens domestiques et la construction de logements; l'ingénierie industrielle; les transports industriels; les médias; les assurances autres que sur la vie; les biens personnels; les fonds de placement immobilier; les services informatiques et les logiciels; les voyages et les loisirs.

Questions et thèmes principaux

Bien que l'Étude mondiale sur le vote par procuration ne soit pas une étude représentative du vote par procuration, certaines tendances intéressantes sont à signaler dans les votes sélectionnés pour ce rapport. À l'instar des caractéristiques inhérentes aux problèmes essentiels soulevés aux assemblées générales annuelles, plus de 90% des votes clés présentés dans ce rapport concernent des questions classiques de gouvernance d'entreprise, telles que la rémunération des dirigeant(e)s et les élections du conseil d'administration.

Par exemple, sur les 38 votes recensés, 14, soit 37%, portaient sur les politiques et les rapports relatifs à la rémunération des dirigeant(e)s (vote dit «say-on-pay»). Ce phénomène révèle une tendance générale des actionnaires qui votent pour soulever le problème de la rémunération excessive des dirigeant(e)s, et indique une évolution au niveau de la réglementation en la matière dans différents pays. Parmi les pays étudiés dans ce rapport, les Pays-Bas imposent des votes «say-on-pay» pour les nouveaux systèmes et politiques de rémunération. Le Royaume-Uni, qui exige désormais des votes consultatifs, appliquera à partir de 2013 une politique semblable à celle des Pays-Bas. En Espagne et aux États-Unis, les votes «say-on-pay» sont consultatifs. En Australie, ces votes sont en partie contraignants étant donné qu'ils peuvent déclencher des élections spéciales pour élire des membres du conseil d'administration. Au Canada et en Suisse, les actionnaires parviennent de mieux en mieux à faire pression sur les entreprises pour qu'elles mettent volontairement en place des votes «say-on-pay».³

Les votes sélectionnés font clairement apparaître qu'il est très délicat de classer les votes des actionnaires en opérant une distinction rigoureuse entre les questions de société, d'environnement et de gouvernance d'entreprise (ESG). Par exemple, les actionnaires ont exprimé leur mécontentement à l'égard de la violation du code déontologique du journalisme, perpétrée par NewsCorp, lorsqu'il est apparu que des agents recrutés par la société avaient utilisé des procédés de piratage téléphonique contraires au respect de la vie privée pour obtenir des informations sur des personnes victimes d'actes criminels ou d'attentats terroristes à Londres. C'est par le biais des élections des dirigeant(e)s que les actionnaires ont fait savoir à la société qu'elle devait rendre des comptes par rapport au rôle qu'elle a joué dans ce scandale. Le vote de NewsCorp pourrait donc être considéré comme relevant à la fois d'une question de société en ce qui concerne la déontologie des médias et d'une question de gouvernance d'entreprise.

De la même manière, la proposition des actionnaires d'Enbridge, demandant à l'entreprise de présenter les risques associés à l'opposition des peuples autochtones à l'oléoduc Northern Gateway, réunit des questions de communication d'entreprise au sujet de risques aussi bien sociaux qu'environnementaux. Il a en effet été largement démontré qu'une marée noire provoquée par des fuites de l'oléoduc ou par les pétroliers au niveau du terminus détruirait des écosystèmes, des réserves d'eau et les moyens de subsistance des personnes vivant sur ce territoire, dont la plupart sont des autochtones.

Une classification rigoureuse des votes dans la catégorie ESG pose un problème d'analyse pour déterminer de façon systématique les questions qui figurent à l'ordre du jour des votes par procuration dans les grandes multinationales, et la manière dont la nature de ces questions peut évoluer.

Il est assez rare qu'une majorité d'actionnaires votent contre la direction, pour divers facteurs structurels et de gouvernance. Souvent, les actionnaires en quête de changement espèrent que le résultat du vote sera assez significatif pour attirer l'attention de la direction de l'entreprise et favoriser le dialogue sur des questions importantes. Ainsi, concernant la présente Étude mondiale sur le vote par procuration 2012, les votes dans lesquels les actionnaires se sont exprimés majoritairement contre des recommandations de la direction représentent un quart des votes sélectionnés. Il faudrait une étude plus approfondie de ces votes pour mieux comprendre les facteurs, les stratégies et les contextes de gouvernance d'entreprise à l'origine de ces résultats.

Enfin, il convient de souligner que les différences qui existent au niveau de la réglementation, des régimes de retraite, de l'importance des actifs et de la culture des relations entreprise-investisseurs sont autant de facteurs qui influent sur le fond et les résultats des votes des actionnaires dans des pays différents. Par exemple, en Amérique du Nord, les actionnaires ont coutume de présenter des propositions, alors que dans d'autres pays, soit les réglementations n'autorisent pas les actionnaires à le faire, soit elles fixent des conditions prohibitives pour soumettre des demandes de droits. La comparaison entre ces différences et leurs conséquences sur des questions spécifiques d'investissement responsable mériterait davantage de recherches, mais ces aspects n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

Le vote par procuration dans son contexte à l'échelle mondiale

Capital des travailleurs/euses, actionnariat actif et investissement responsable

Le terme «capital des travailleurs/euses» fait essentiellement référence à l'épargne-retraite des employé(e)s. Cette épargne est souvent investie à la fois dans des actions d'entreprises nationales et multinationales par le biais de fonds de placement nationaux et mondiaux. Ainsi, étant les derniers bénéficiaires et propriétaires des fonds de retraite, les travailleurs/euses sont les propriétaires indirects d'une partie substantielle des actifs à l'échelon mondial.

Le mouvement syndical international soutient cette approche «d'actionnariat actif» en ce qui concerne l'investissement du capital des travailleurs/euses. Pour protéger la sécurité à long terme des retraites des travailleurs/euses et la viabilité de l'économie mondiale, la gestion de ces fonds doit respecter les principes d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) propres à l'investissement responsable. Les administrateurs/trices de caisses de retraite jouent un rôle de surveillance essentiel pour garantir des rendements durables et des prestations sociales. Ce rôle a pris de l'importance, en particulier depuis que la crise financière mondiale de 2008 a favorisé un changement de la réglementation pour améliorer le contrôle et la responsabilité des investissements.⁴

Intégrer les principes ESG au mandat des administrateurs/trices de caisses de retraite

Les administrateurs/trices éprouvent souvent de considérables difficultés pour gérer des investissements qui soient respectueux des principes ESG en général, et pour assurer la surveillance des pratiques de vote par procuration en particulier. L'administrateur/trice représente un maillon de la chaîne complexe entre les bénéficiaires des retraites et les entreprises dans lesquelles leur caisse de retraite investit. Cette chaîne comprend aussi des prestataires de services, tels que les gestionnaires de fonds, les agences de vote par procuration et les services relatifs à l'engagement des actionnaires. Il peut être difficile d'obtenir des informations claires de la part de ces prestataires, ce qui empêche les travailleurs/euses et leurs administrateurs/trices de caisses de retraite de bien comprendre les risques, les opportunités et les responsabilités liés à l'investissement, ainsi que les possibilités d'engager une action efficace des actionnaires.⁵

Les conflits d'intérêt au sein des chaînes d'investissement peuvent compliquer les relations entre les administrateurs/trices, les bénéficiaires et le gestionnaire d'actifs et limiter l'efficacité, l'impartialité et le rendement des investissements.⁶ Par exemple, les prestataires de service peuvent travailler pour des parties ayant des intérêts conflictuels, telles que les agences de conseil en responsabilité sociale des entreprises, tout en votant par procuration dans ces mêmes agences pour le compte d'investisseurs institutionnels. Il en est de même pour les membres des conseils d'administration des régimes publics de retraite qui siègent, simultanément, dans les conseils d'administration d'entreprises dans lesquelles ces régimes investissent.

Dans cette situation, les administrateurs/trices et les gestionnaires de fonds ont des obligations et des devoirs régis par la législation et les réglementations nationales. Ces politiques peuvent certes différer d'un territoire à un autre, mais les administrateurs/trices sont généralement obligés de gérer les actifs prudemment, dans l'unique intérêt des investisseurs. En raison des limites juridiques réelles ou perçues, l'obligation des administrateurs/trices consiste avant tout à optimiser les rendements financiers, en restant en deçà d'un niveau de risque acceptable. C'est ce qui a porté à croire que les questions ESG pourraient amoindrir les performances des investissements et que, de ce fait, elles ne s'inscrivent pas dans la logique de la responsabilité des administrateurs/trices.

Malgré les difficultés, les questions ESG sont davantage étudiées dans les prises de décision relatives à l'investissement.⁷ De nombreux faits concourent à indiquer que non seulement l'intégration des principes ESG est conforme au devoir de l'administrateur/trice, mais aussi qu'elle peut réduire le risque et favoriser les gains financiers à long terme des caisses de retraite et d'autres fonds d'investissement.⁸ En effet, les administrateurs/trices et les gestionnaires de fonds peuvent être contraints à tenir compte des principes ESG dans les prises de décision.⁹ Les décideurs politiques et les organismes de réglementation soutiennent également ces tendances et cherchent à améliorer et à exiger la communication d'informations de la part des entreprises sur les questions ESG.¹⁰

Le vote par procuration en tant que stratégie d'investissement responsable

L'actionnariat actif et l'investissement responsable englobent l'exercice des droits des actionnaires. Le vote des actionnaires est l'un des principaux moyens qui permettent aux investisseurs d'influencer les opérations d'une entreprise et l'incidence de cette dernière sur l'ensemble de la société. Dans le cas des caisses de retraite, ces droits de vote sont souvent exercés par procuration. Le vote par procuration offre ainsi une large possibilité d'agir pour promouvoir les valeurs du travail, les droits humains et les principes ESG.¹¹

Pour bénéficier de cette possibilité, il faut que les administrateurs/trices comprennent bien le fonctionnement du vote par procuration et l'interprétation des résultats de ces votes. La répartition des actions agit sur les perspectives et les résultats des votes, et varie considérablement d'une entreprise à une autre. Les grandes institutions financières qui ont tendance à soutenir les dirigeant(e)s auront des chances d'obtenir une majorité des actions d'une entreprise. Dans certaines entreprises, les fondateurs, les familles ou les membres du conseil d'administration sont propriétaires d'importants blocs d'actions. Et d'autres entreprises émettent diverses catégories d'actions comportant différents droits de vote.

Ainsi, la portée du résultat d'un vote dépend en grande partie de la question à proprement parler et de l'entreprise. Bien qu'il soit rare, généralement, de remporter une majorité des votes contre la direction, d'autant que certains votes d'actionnaires ne sont pas contraignants, il existe de nombreux exemples d'entreprises qui réagissent aux votes et entreprennent des changements significatifs de comportement.¹² En effet, les votes des actionnaires importants pour le mouvement syndical s'inscrivent souvent dans des stratégies ou des campagnes d'une plus grande ampleur et à plus long terme visant à améliorer l'incidence et le comportement des entreprises.

Surveillance du vote par procuration

Le vote par procuration permet d'agir sur le comportement des entreprises, mais le contrôle des prestataires de services, qui aide à savoir comment ils exercent leurs droits de vote par procuration, représente également une partie importante de la responsabilité d'un administrateur/trice de caisses de retraite.

Pour réaliser cette surveillance de manière efficace et responsable, les administrateurs/trices de caisses de retraite ont besoin d'avoir des informations précises et fiables. Tandis que certains administrateurs/trices syndicaux peuvent accéder aux recommandations de vote et aux études relatives aux résultats des votes sur leurs propres marchés nationaux,¹³ peu de données détaillées informent sur le vote par procuration international. Les différences significatives existant dans les cadres réglementaires nationaux et la culture de gouvernance d'entreprise compliquent également la tâche des administrateurs/trices pour suivre le parcours du vote par procuration et comprendre les résultats du vote à une échelle mondiale.

L'Étude mondiale sur le vote par procuration est un outil qui permet aux administrateurs/trices de caisses de retraite de faire face à ces difficultés dans la recherche de l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses. À l'aide des informations des pages suivantes et du récapitulatif des votes clés figurant dans la section 6.0, les administrateurs/trices peuvent:

- évaluer l'efficacité lors de la sélection et/ou du contrôle des prestataires de services de leur régime;
- entamer un dialogue avec les fournisseurs de service au sujet des principales questions mondiales ESG;
- encourager les fournisseurs de service à communiquer, mettre à jour ou élaborer des lignes directrices relatives à l'investissement spécifique et au vote par procuration en s'appuyant sur les principes ESG, ou établir des lignes directrices spécifiques pour leurs propres caisses de retraite;
- protéger les intérêts à long terme des investisseurs des fonds de retraite et promouvoir les valeurs du travail dans les prises de décision concernant les investissements.

5.0 Votes clés de 2012



5.1 AFRIQUE DU SUD

Partenaires du CWC: Community Growth Fund (Fonds de croissance local – CGF) et Labour Research Service (Service de recherche sur le travail – LRS)

Le CGF est un ensemble de solutions d'investissement socialement responsable proposées par la société Community Growth Management Company (Comanco), qui appartient conjointement à Unity Incorporation (représentant un groupe de six syndicats) et à Old Mutual Investment Group SA (OMIGSA). Unity Incorporation s'occupe de la recherche sociale et du processus de «screening» (consistant à déterminer les filtres de sélection adaptés), tandis que les gestionnaires de portefeuille d'OMIGSA se chargent du portefeuille correspondant. L'expérience du CGF en matière d'investissement socialement responsable (ISR) remonte à 1992. Sa mission consiste à fournir des solutions d'ISR viables à long terme tout en s'efforçant de changer le cours des choses et d'être le meilleur fournisseur de solutions d'ISR. Les domaines de travail essentiels sont les investissements ciblés (infrastructures: routes, barrages, écoles, ponts, hôpitaux, assainissement, eau et électrification, agriculture – particulièrement les fermiers noirs pauvres –, financement des logements sociaux et des petites, moyennes et micro-entreprises), les filtres de sélection et l'activisme actionnarial.

Le LRS est une organisation à but non lucratif de services liés au travail; elle a été créée en 1986. Le LRS est spécialisé dans la recherche, le dialogue et les projets de développement, dans l'objectif général de souder la société civile, avec un intérêt particulier pour le monde du travail. La mission du LRS consiste à promouvoir et à stimuler la participation active des travailleurs et des travailleuses aux activités politiques et socio-économiques de l'Afrique du Sud. Pour ce faire, le LRS cherche à renforcer les capacités organisationnelles et le rôle de chef de file des syndicats et des organisations sociales axées sur le travail, dans le but de favoriser la négociation collective sur les revenus et les questions de vie sociale. Le LRS a par ailleurs commencé à réaliser des recherches et il participe à des projets en lien avec l'activisme actionnarial motivé par les syndicats.

Le CGF et le LRS ont sélectionné les votes clés dans les entreprises sud-africaines suivantes:

- Anglo American Plc.
- Nampak Ltd.
- Steinhoff International Holdings Ltd.

Aperçu des votes clés

Pour l'Afrique du Sud, le CGF a sélectionné des votes clés contre la direction de sociétés faisant partie de son portefeuille, et le LRS a aidé à recueillir des données sur chaque vote. Les votes sélectionnés ont tous rapport avec l'émission d'actions. Les deux premiers votes portent sur l'attribution d'un pouvoir accru aux membres du conseil d'administration pour répartir, acquérir ou acheter des actions. En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise et l'influence des actionnaires, il est important de ne pas accepter ce type de propositions sans examiner les raisons qui les motivent. Il peut en résulter un profit ou un bénéfice, ce qui est particulièrement vrai à court terme. Le CGF et les entreprises en question s'intéressent aux conséquences à long terme et pensent qu'elles sont importantes, mais ils ne les évaluent pas de la même manière.

En règle générale, les votes clés par procuration en Afrique du Sud ne semblent pas aussi courants qu'ils peuvent l'être dans d'autres pays. Les évolutions récentes concernant les réglementations et les débats politiques sur la gouvernance d'entreprise révèlent un intérêt croissant pour ces questions mais, dans la pratique, les actions menées et les votes ne semblent pas susciter beaucoup d'attention pour le moment. Des gestionnaires d'investissements et de fonds étudient l'ISR, mais les caisses de retraite syndicales et d'autres investisseurs institutionnels commencent tout juste à s'approprier l'ISR.



Profil d'entreprise	
Secteur	Mines
Nombre d'employé(e)s	100.000 ¹⁵
Revenu net de 2011	7,9 milliards USD
Recettes annuelles de 2011	30,6 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: autoriser les membres du conseil d'administration à répartir des actions
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Cette proposition permettrait aux administrateurs/trices de contrôler plus de 5% des actions de l'entreprise. Conformément à ses directives en matière de vote par procuration, OMIGSA votera contre la répartition d'actions au-delà de 5% pour préserver les intérêts de ses clients, tout en donnant suffisamment de souplesse à l'entreprise pour mettre en œuvre sa stratégie vis-à-vis du capital-actions.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 23%.
Explication	Il convient toutefois de souligner que, lors de l'assemblée générale annuelle, cette proposition avait reçu le plus grand nombre de votes défavorables, parmi toutes les propositions soumises à l'assemblée générale. Manifestement, le CGF n'était pas le seul actionnaire à voter contre cette proposition.



Profil d'entreprise

Secteur	Activités industrielles générales
Nombre d'employé(e)s	12.543
Revenu net de 2011	76,4 millions USD
Recettes annuelles de 2011	1,9 milliard USD

Proposition	Proposition de la direction: autoriser les membres du conseil d'administration de l'entreprise à acquérir ou acheter des actions émises par l'entreprise à la Bourse de Johannesburg
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Cette proposition visait à plafonner le rachat d'actions à un maximum de 20% des actions de l'entreprise au moment de l'assemblée générale annuelle. La politique d'OMIGSA préconise généralement de voter en faveur des programmes de rachat d'actions, mais ce seuil fixé à 20% maximum pour une période de 12 mois semble excessif et risque d'avoir une incidence sur le capital flottant de l'entreprise. Il ne semble pas prudent non plus de mettre en place une politique aussi agressive de rachat d'actions au niveau le plus élevé du cours de l'action, ou approchant ce niveau, à 24,10 ZAR/action.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée.
Explication	L'entreprise n'a pas communiqué le nombre de votes pour et contre cette proposition.



Profil d'entreprise

Secteur	Biens domestiques et construction de logements
Nombre d'employé(e)s	48.840
Revenu net de 2011	626 millions USD
Recettes annuelles de 2011	5,2 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: prendre une participation de 50,1% dans la société JD Group par un processus d'échange d'actions
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Moyennant l'approbation des actionnaires de Steinhoff et de JD Group, Steinhoff a proposé un échange d'actions afin de faire passer sa participation dans la société JD Group de 32,7% à 50,1%. Steinhoff a suggéré d'échanger 16 actions de son unité de fabrication, KAP Holdings, contre chaque action de JD Group. Après cette transaction, Steinhoff réduirait sa participation chez KAP Holdings de 88% à 62%.</p> <p>Il n'est pas intéressant pour les actionnaires de Steinhoff d'échanger plusieurs actions de KAP (bon marché) contre une action de JD Group (onéreuse).</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 82%.
Explication	La société n'a pas communiqué le nombre total de votes, ni le nombre total de votes contre cette proposition, ni les abstentions.



5.2 AUSTRALIE

Partenaire du CWC: Australian Council of Superannuation Investors (Conseil australien des investisseurs des caisses de retraite – ACSI)

L'ACSI représente 39 caisses de retraite qui assurent la gestion collective de plus de 350 milliards AUD en investissements au nom des membres de la caisse de retraite australienne. L'ACSI aide les caisses de retraite membres à gérer les risques d'investissement ESG.

L'objectif prioritaire de l'ACSI est de veiller à ce que ses membres soient en mesure de faire face aux risques ESG dans leurs investissements de manière pratique.

L'ACSI vise à obtenir des améliorations réelles, mesurables et permanentes en matière de performance ESG des entités dans lesquelles ses membres investissent, ainsi que dans les pratiques d'investissement ESG de ses membres et de leurs gestionnaires et conseillers en investissement.

L'ACSI a sélectionné des votes clés dans les entreprises australiennes suivantes:

- BlueScope Steel Limited
- Crown Limited
- NewsCorporation Limited
- OneSteel Limited
- Pacific Brands Limited

Aperçu des votes clés

L'ACSI a sélectionné trois votes sur la rémunération («say-on-pay»), un vote contre un amendement au règlement du conseil d'administration sur la règle de «no vacancy» («non vacance de poste»), et un vote sur l'élection de membres du conseil d'administration chez NewsCorp. Ces votes ont été effectués au troisième trimestre de 2011, la période des procurations ayant lieu de septembre à novembre en Australie.

Depuis 2005, le marché australien exerce le vote «say-on-pay» pour les actionnaires par le biais d'un vote non contraignant sur la rémunération des dirigeant(e)s. Cette évolution est l'une des raisons pour lesquelles le niveau d'engagement est assez élevé entre les investisseurs institutionnels et les conseils d'administration des entreprises au sujet des principales questions de gouvernance en Australie.

La période des procurations de 2011 était la première depuis que le droit australien des sociétés a adopté la règle dite des «two strikes» («deux infractions») sur la rémunération. Le «first strike» («première infraction») correspond au moment où le rapport sur les rémunérations de l'entreprise fait l'objet d'un vote défavorable à au moins 25%. Si cela se produit, le rapport sur les rémunérations suivant doit comporter une explication sur la réponse soumise par le conseil d'administration ou, si aucune action n'est soumise, la raison de cette inaction. Le «second strike» intervient lorsque le rapport suivant sur les rémunérations fait de nouveau l'objet d'un vote défavorable à au moins 25%. En outre, une résolution supplémentaire, appelée «spill resolution», est présentée aux actionnaires au même moment que le second rapport sur les rémunérations («second strike»). En cas de «second strike» et si cette résolution est approuvée, une réunion spéciale du conseil d'administration doit être convoquée dans les 90 jours, au cours de laquelle tous les membres du conseil d'administration se représenteront. Dans des circonstances ordinaires, les administrateurs/trices ont des mandats échelonnés, donc un membre se représente généralement tous les trois ans. La «spill resolution» est adoptée lorsqu'il y a au moins 50% de votes favorables. Si la résolution est adoptée mais qu'il n'y a pas de «second strike», la résolution n'est pas prise en compte.

L'ACSI obéit aux principes suivants pour évaluer le rapport sur les rémunérations d'une entreprise:

- Les directeurs généraux et les cadres dirigeants influencent la stratégie et l'orientation des entreprises, donc la rémunération des dirigeant(e)s doit refléter les performances de l'entreprise, notamment l'efficacité durable à long terme;
- Les entreprises doivent chercher à structurer la rémunération des dirigeant(e)s afin qu'une proportion significative de la rémunération soit versée en capital, qui sera alloué au fil du temps en fonction de la réalisation d'objectifs de performances exigeants;
- Les entreprises doivent communiquer tous les aspects essentiels qui permettent d'établir la politique de rémunération, en particulier les liens entre le salaire, les gains des actionnaires et la réalisation de la stratégie de l'entreprise;
- Les structures de paiement ne doivent pas autoriser de rémunération en cas de performances médiocres;
- L'ACSI s'oppose aux indemnités de fin de contrat versées aux dirigeant(e)s excédant 12 mois de salaire. Le droit australien impose aux entreprises d'obtenir l'accord des actionnaires pour les contrats des dirigeant(e)s autorisant des indemnités de fin de contrat supérieures à 12 mois de salaire.

Limites du conseil d'administration: la règle de «no vacancy»

Une évolution intéressante s'est produite lors de la période des procurations de 2011, lorsqu'un nombre important d'entreprises ont cherché à éviter de nouvelles réglementations autour de la règle de «no vacancy». Un amendement de «no vacancy» consiste, pour le conseil d'administration d'une entreprise, à essayer de modifier ses statuts pour diminuer le nombre maximum de membres du conseil. Dans la nouvelle législation australienne, les conseils d'administration doivent obtenir l'approbation des actionnaires concernant ces amendements. L'ACSI s'est opposé à l'utilisation de cette règle de «no vacancy» parce qu'elle réduit la capacité des actionnaires à nommer des candidat(e)s et à élire des membres désignés par les actionnaires.



BLUESCOPE STEEL LIMITED¹⁶

Profil d'entreprise

Secteur	Métaux industriels et industries minières
Nombre d'employé(e)s	10.000 – 18.000 ¹⁷
Revenu net de 2011	(1,040 milliard AUD) <i>pertes</i> ¹⁸
Recettes annuelles de 2011	\$9.153 milliards (AUD)

Proposition	Proposition de la direction: vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	L'ACSI a recommandé de voter contre ce rapport parce que BlueScope a versé un peu plus de 3 millions AUD de superdividendes aux cadres dirigeants alors que l'entreprise annonçait des pertes officielles d'un peu plus de 1 milliard AUD en 2011.
Résultat du vote	Le rapport sur les rémunérations a été approuvé, mais avec un «first strike». Contre: 38,7%.
Explication	Le rapport sur les rémunérations a fait l'objet d'un «first strike» donc l'entreprise devra soumettre une «spill resolution» à sa prochaine assemblée générale annuelle. Si plus de 25% d'actionnaires s'opposent de nouveau au rapport sur les rémunérations en 2012, et que la résolution est approuvée, l'entreprise devra organiser une réunion spéciale dans laquelle tous les membres du conseil d'administration devront se représenter.



Profil d'entreprise	
Secteur	Voyages et loisirs
Nombre d'employé(e)s	8000
Revenu net de 2011	336 millions AUD
Recettes annuelles de 2011	2,409 milliards AUD

Proposition	Proposition de la direction: vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Crown a présenté un nouveau plan incitatif à long terme pour cinq cadres dirigeants, autorisant que l'acquisition d'actions dépende de bénéfices par action et d'objectifs de performance non communiqués. L'ACSI souligne que le fait de ne pas communiquer ces critères de performance est très important car, s'ils n'ont pas connaissance de ces données, les actionnaires ne peuvent pas déterminer si les critères sont suffisamment exigeants.</p> <p>Le principal point de désaccord réside dans le fait que le nouveau plan incitatif de Crown risque de rapporter pratiquement 29 millions AUD à cinq cadres dirigeants pour des objectifs de bénéfices non révélés sur une période qui s'étend jusqu'à 2014.</p>
Résultat du vote	Le rapport sur les rémunérations n'a pas été approuvé. Contre: 51,8%.
Explication	<p>Le rapport sur les rémunérations a fait l'objet d'un «first strike» donc l'entreprise devra soumettre une «spill resolution» à sa prochaine assemblée générale annuelle. Si plus de 25% d'actionnaires s'opposent de nouveau au rapport sur les rémunérations en 2012, et que la résolution est approuvée, l'entreprise devra organiser une réunion spéciale au cours de laquelle tous les membres du conseil d'administration devront se représenter.</p> <p>Ce résultat a été influencé par la nouvelle réglementation qui interdit aux personnels de direction aux postes clés de voter des résolutions liées à la rémunération. Dans le cas présent, le président James Packer, ayant un intérêt supérieur à 40% des actions émises, n'a pas eu le droit de voter.</p>

NEWS CORPORATION LIMITED²⁰

Profil d'entreprise

Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	51.000
Revenu net de 2011	2,739 milliards USD
Recettes annuelles de 2011	33,405 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: élection des membres du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre/vote retenu
Justification	<p>Bien que domiciliée aux États-Unis, News Corporation reste cotée en Bourse en Australie et a attiré l'attention de l'ACSI et des caisses de retraite australiennes pendant la période des procurations de 2011.</p> <p>L'ACSI a recommandé de voter contre six des 15 administrateurs/trices qui se présentaient, principalement en raison de la composition du conseil d'administration de News Corporation et du manque permanent de contrôle indépendant à l'égard des cadres dirigeants, récemment illustré par un scandale de piratage téléphonique au Royaume-Uni.</p>
Résultat du vote	<p>Les administrateurs/trices ont été élus. Votes contre/retenus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • James Murdoch – 35% • Lachlan Murdoch – 34% • Natalie Bancroft – 33% • Andrew Knight – 32% • Arthur Siskind – 30% • David Devoe – 22%
Explication	<p>Au moment du vote, l'ACSI a déclaré que ce vote était un message destiné aux membres indépendants du conseil d'administration pour les inciter à en renforcer le contrôle indépendant. Sinon, les investisseurs minoritaires perdent simplement de l'argent en versant la rémunération des administrateurs/trices non dirigeants.</p> <p>NewsCorp doit désormais écouter ses investisseurs et reformer le conseil d'administration afin qu'il se compose d'une majorité d'administrateurs/trices indépendants non dirigeants dotés des moyens nécessaires pour assurer un contrôle indépendant de la stratégie et des activités de l'entreprise.</p>



Profil d'entreprise	
Secteur	Métaux industriels et industries minières
Nombre d'employé(e)s	11.000
Revenu net de 2011	230 millions AUD
Recettes annuelles de 2011	7,133 milliards AUD

Proposition	Proposition de la direction: amender les statuts de l'entreprise pour réduire le nombre maximum de membres du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Avec la proposition d'amendement aux statuts, OneSteel cherchait à faire passer le nombre maximum d'administrateurs/trices de 10 à huit. Cet amendement aurait fixé le nombre maximum de membres au nombre actuel d'administrateurs/trices de OneSteel, mais en réduisant la capacité des actionnaires à élire des candidat(e)s qui n'ont pas été approuvés par le conseil d'administration.</p> <p>L'ACSI pense que les actionnaires n'ont pas intérêt à ce que le nombre d'administrateurs/trices soit plafonné au nombre actuel. Cette réduction diminuerait la capacité des actionnaires à désigner et à élire des candidat(e)s au cas où un actionnaire ou plusieurs, collégialement, l'estimeraient nécessaire à l'avenir.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Contre ou abstention: 71,8%.
Explication	Il aurait fallu 75% de votes favorables pour que la proposition soit approuvée.

PACIFIC BRANDS LIMITED²²

Profil d'entreprise	
Secteur	Biens personnels
Nombre d'employé(e)s	5000
Revenu net de 2011	(131 millions AUD) <i>pertes</i>
Recettes annuelles de 2011	1,614 milliards AUD

Proposition	Proposition de la direction: vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	L'ACSI a recommandé que les actionnaires votent contre la proposition parce que l'entreprise continue d'octroyer une rémunération fixe élevée au directeur général et à d'autres cadres. En 2011, l'entreprise a versé de considérables superdividendes en dépit des importantes pertes enregistrées sur la période. Pour les actionnaires, les bonus versés aux cadres ne reflétaient ni les performances ni les résultats récents de l'entreprise.
Résultat du vote	Le rapport sur les rémunérations n'a pas été approuvé. Contre: 53%.
Explication	Le rapport sur les rémunérations a fait l'objet d'un «first strike» donc l'entreprise devra soumettre une «spill resolution» à sa prochaine assemblée générale annuelle. Si plus de 25% d'actionnaires s'opposent de nouveau au rapport sur les rémunérations en 2012, et que la résolution est approuvée, l'entreprise devra organiser une réunion spéciale au cours de laquelle tous les membres du conseil d'administration devront se représenter.



5.3 CANADA

Partenaire du CWC: *Shareholder Association for Research and Education* (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation – SHARE)

SHARE est un leader canadien dans le secteur des services d'investissement responsable, de recherche et d'éducation pour les investisseurs institutionnels.

SHARE propose des services de vote par procuration, de conseil en investissement responsable et en engagement de l'actionariat, ainsi que des stages de formation, des conférences; SHARE promeut l'action politique et une recherche adaptée afin d'aider les investisseurs à intégrer les questions ESG à leur mode de gestion de l'investissement. Les clients de SHARE sont notamment les caisses de retraite, les mutuelles, les fondations, les organisations religieuses et les gestionnaires de biens sur le territoire canadien.

SHARE est numéro un dans le domaine de l'investissement responsable, à la fois au niveau national et international. SHARE est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et partie prenante organisationnelle de la Global Reporting Initiative (GRI). SHARE coordonne le Secrétariat du Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC).

SHARE a sélectionné les votes clés dans les entreprises canadiennes suivantes:

- Bank of Nova Scotia
- Canadian Natural Resources Ltd.
- Cenovus Energy Inc.
- Enbridge Inc.
- Power Corporation of Canada

Aperçu des votes clés

SHARE a sélectionné des votes portant sur la communication des risques dans les questions de société, la rémunération basée sur les performances, les émissions de capital-actions «chèque en blanc», la rémunération annuelle (votes «say-on-pay») des dirigeant(e)s, et l'élection d'un administrateur. Trois des cinq votes clés ont été proposés par les actionnaires. Des informations sur les questions liées à ces votes sont indiquées ci-dessous.

Proposition des actionnaires d'Enbridge Inc.: Le projet d'oléoduc Northern Gateway proposé par Enbridge transporterait du bitume et du condensat entre les sables bitumineux de l'Alberta et le port de Kitimat, sur la côte occidentale du Canada. Cet oléoduc est extrêmement controversé, en grande partie à cause des dégâts écologiques que provoqueraient des fuites de l'oléoduc ou des rejets des pétroliers dans cette région côtière canadienne. Une grande partie du territoire que traverserait l'oléoduc appartient aux communautés autochtones du Canada et comporte des zones accidentées, des fermes, des pâturages, des forêts et des bassins versants. Kitimat, la destination finale de l'oléoduc, se trouve à l'extrémité d'un étroit bras de mer sur l'Inside Passage, réputé pour la difficulté d'y naviguer et la violence des tempêtes. Les communautés autochtones vivant sur la trajectoire proposée de l'oléoduc veulent la garantie que leur terre sera protégée et qu'ils profiteront d'une juste proportion des emplois et des revenus promis par Enbridge. Le système canadien de reconnaissance des droits des populations autochtones impose à Enbridge d'obtenir l'approbation de ces communautés vivant le long de l'oléoduc. Certaines communautés autochtones ont donné leur accord mais d'autres affirment qu'elles n'accepteront jamais le projet. Il est donc possible que les communautés autochtones empêchent la construction de l'oléoduc.

Rémunération des dirigeant(e)s: Il n'y a que depuis deux ou trois ans que les entreprises canadiennes ont commencé à autoriser les actionnaires à effectuer des votes consultatifs sur leurs régimes de rémunération. Contrairement à d'autres pays, où les votes «say-on-pay» ont été imposés par la loi, les entreprises canadiennes ont volontairement adopté la pratique des votes «say-on-pay», en grande partie sous la pression des actionnaires. SHARE a largement orchestré cet effort. En effet, dans le cas du vote «say-on-pay» de Cenovus, qui est présenté ci-après, SHARE a apporté ses services professionnels aux actionnaires sur cette question, et tout au long des négociations des actionnaires avec l'entreprise.

Les actionnaires continuent de faire pression sur les entreprises canadiennes pour qu'elles améliorent leurs pratiques de rémunération. Plus précisément, les actionnaires encouragent les entreprises à aligner de manière plus satisfaisante le salaire des dirigeant(e)s – notamment la partie de leur rémunération qui dépend des résultats de l'entreprise – aux performances réelles de ces dirigeant(e)s. À l'heure actuelle, certaines entreprises octroient à leurs dirigeant(e)s des stock-options en guise de rémunération basée sur leurs performances sans aucune exigence supplémentaire de résultats. Ces entreprises affirment que les stock-options dépendent, par définition, de la performance, puisqu'elles n'ont de la valeur que si le cours de l'action augmente. SHARE ne partage pas ce point de vue. Le cours de l'action peut monter ou descendre du fait d'événements qui surviennent sur des marchés plus vastes. Par exemple, le cours des actions des compagnies pétrolières ou aurifères peut augmenter parce que le prix de ces produits est en hausse, indépendamment des résultats d'une entreprise en particulier. C'est pourquoi le cours de l'action est une piètre mesure des performances des dirigeant(e)s.

Élection des membres du conseil d'administration: Les actionnaires des entreprises canadiennes ne peuvent pas voter contre les administrateurs/trices ou les réviseurs; ils ont uniquement le choix de voter «pour» ou de «retenir» leur vote. Ainsi, les votes retenus concernant les réviseurs ou les administrateurs/trices seront interprétés comme des votes «contre».

Émission d'actions: Les entreprises canadiennes ne demandent pas l'autorisation d'émettre des actions de manière régulière. SHARE soutient l'émission d'actions à condition que le volume et les modalités de l'émission soient soumis à l'approbation des actionnaires. SHARE vote contre l'émission d'actions si le nombre d'actions à émettre n'est pas précisé.



Profil d'entreprise	
Secteur	Banque
Nombre d'employé(e)s	75.000
Revenu net de 2011	5,268 milliards CAD
Recettes annuelles de 2011	16,242 milliards CAD

Proposition	Proposition des actionnaires: baser les stock-options des dirigeant(e)s sur leurs performances professionnelles
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	Cette proposition soulève un des problèmes que posent les stock-options en tant que participation aux bénéfices. Cette banque octroie à ses dirigeant(e)s des stock-options sans autre exigence de résultat, en guise de salaire au rendement. Les stock-options récompensent les hausses du cours de l'action, mais le cours d'une action peut augmenter ou baisser pour des raisons indépendantes des résultats de la banque et qui échappent au contrôle de ses dirigeant(e)s. Ainsi, le cours de l'action seul ne mesure pas les performances des dirigeant(e)s de manière juste. Par ailleurs, les stock-options peuvent motiver les dirigeant(e)s et les inciter à agir de sorte à faire monter le cours de l'action, mais cela ne contribue pas à accroître la rentabilité de l'entreprise à long terme. La rémunération sous forme de stock-options doit se baser sur une mesure juste des performances pour récompenser effectivement le travail satisfaisant des dirigeant(e)s.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 9,3%; contre: 90,7%; votes retenus: 0,3%.
Explication	Au Canada, les propositions des actionnaires obtiennent généralement moins de 10% de votes favorables. Le résultat de ce vote se situe dans la limite supérieure des résultats normalement attendus pour un vote proposé par des actionnaires.

CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD.²⁴

Profil d'entreprise

Secteur	Producteurs de pétrole et de gaz
Nombre d'employé(e)s	5276
Revenu net de 2011	2,643 milliards CAD
Recettes annuelles de 2011	13,792 milliards CAD

Proposition	Proposition de la direction: amender les articles pour transformer les actions privilégiées en actions privilégiées de catégorie A (émission d'actions «chèque en blanc»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Cette proposition permettrait à l'entreprise d'émettre des actions privilégiées et de fixer le volume et les modalités de l'émission sans approbation supplémentaire des actionnaires. Ces émissions d'actions illimitées «chèque en blanc» confèrent un trop grand pouvoir à l'entreprise sur son capital-actions, ce qui peut avoir un effet négatif sur les actionnaires. Les émissions d'actions de ce genre peuvent également être utilisées pour résister à un rachat, ce qui n'est pas dans le meilleur intérêt des actionnaires.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 20,5%; pour: 79,5%.
Explication	Les votes contre les propositions de la direction à plus de 10% sont très inhabituels et révèlent une forte opposition des actionnaires. Les propositions autorisant une entreprise à détenir une autorité de type «chèque en blanc» pour émettre des actions sont rares au Canada.



Profil d'entreprise	
Secteur	Producteurs de pétrole et de gaz
Nombre d'employé(e)s	4100
Revenu net de 2011	1,478 milliards CAD
Recettes annuelles de 2011	15,696 milliards CAD

Proposition	Proposition des actionnaires: autoriser les votes annuels sur la rémunération (votes «say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	Cenovus a autorisé ses actionnaires à effectuer un vote «say-on-pay» sur le régime de rémunération de ses dirigeant(e)s, mais seulement une fois tous les trois ans. Cette proposition demandait à l'entreprise de procéder à ce vote annuellement. Un vote annuel sur la rémunération est indispensable à un contrôle satisfaisant par les actionnaires. Le conseil d'administration prend des décisions sur la rémunération des dirigeant(e)s et régularise leur salaire tous les ans. Ainsi, un vote annuel permet au conseil d'administration d'avoir l'avis des actionnaires sur le salaire des dirigeant(e)s de manière plus fréquente et plus opportune.
Résultat du vote	La proposition a été retirée avant la réunion des actionnaires parce que Cenovus a accepté d'organiser un vote «say-on-pay» chaque année.
Explication	Ce vote illustre parfaitement la manière dont les actionnaires peuvent inciter une entreprise à agir sur des questions ESG. Cenovus a accepté d'adopter le vote «say-on-pay» annuel suite aux négociations menées avec les actionnaires à l'origine de la proposition. Le résultat souhaité a été atteint sans le vote des actionnaires.



ENBRIDGE INC.

Profil d'entreprise

Secteur	Installations, services et distribution d'hydrocarbures
Nombre d'employé(e)s	6900 ²⁶
Revenu net de 2011	991 millions CAD
Recettes annuelles de 2011	19,402 milliards CAD ²⁷

Proposition	Proposition des actionnaires: communiquer les risques inhérents à l'oléoduc Northern Gateway
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	Dans cette proposition, les actionnaires demandaient à Enbridge de rendre compte des risques en lien avec l'opposition des autochtones à l'oléoduc Northern Gateway. Cette opposition s'intensifie et pose un véritable problème pour le projet d'oléoduc actuel. Des fuites de pétrole de l'oléoduc ou des pétroliers, au niveau du terminus, risquent de détruire les écosystèmes, des réserves d'eau et les moyens de subsistance des personnes vivant sur ce territoire, dont la plupart sont des autochtones. Enbridge doit travailler en collaboration avec les communautés autochtones et obtenir leur consentement pour assurer la viabilité de l'oléoduc Northern Gateway; une approbation réglementaire ne suffit pas. Les données communiquées par l'entreprise au sujet de son travail n'ont pas, à ce jour, traité cette question de manière satisfaisante.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 28,6%; contre: 60,7%; votes retenus: 10,6%.
Explication	Bien que la majorité ne soit pas atteinte, il s'agit néanmoins d'un très bon résultat. Au Canada, les propositions des actionnaires reçoivent généralement moins de 10% de votes favorables.



Power Corporation of Canada.²⁸

Profil d'entreprise

Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	30.700
Revenu net de 2011	2,945 milliards CAD
Recettes annuelles de 2011	32,912 milliards CAD

Proposition	Proposition de la direction: élire Paul Desmarais au conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre/vote retenu
Justification	En 2011, M. Desmarais a seulement assisté à trois des 13 réunions du conseil d'administration et des comités dont il est membre. Bien que la présence aux réunions du conseil ne soit pas le seul facteur déterminant de la performance d'un administrateur/trice, une participation trop faible n'est pas de nature à permettre à un membre de s'acquitter de ses responsabilités envers le conseil. SHARE vote contre les administrateurs/trices dès lors qu'ils ont assisté à moins de 75% des réunions du conseil d'administration au cours de l'année écoulée, sauf en cas de motif valable, tel que la maladie.
Résultat du vote	M. Desmarais a été élu. Pour: 79,4%; contre/votes retenus: 20,6%.
Explication	En temps normal, les administrateurs/trices sont réélus, avec un taux de votes favorables entre 95% et 100%. Dans le cas présent, le nombre de votes retenus est exceptionnellement élevé, ce qui mérite d'autant plus d'être souligné que M. Desmarais est l'actionnaire dominant de Power Corporation. Il a été le directeur général de la société et son président pendant de nombreuses années et il est le père des deux codirecteurs généraux actuels.



5.4 ESPAGNE

Partenaire du CWC: *Confederación Sindical de Comisiones Obreras* (Confédération syndicale des commissions ouvrières – CS CCOO)

La CCOO est la plus grande organisation syndicale espagnole. Il s'agit d'une organisation démocratique de travailleurs/euses associés volontairement et solidairement pour défendre les intérêts collectifs des travailleurs/euses, des retraité(e)s, des sans emploi, des immigrant(e)s et des jeunes.

La CCOO a sélectionné les votes clés dans les entreprises espagnoles suivantes:

- Bankia
- BBVA
- Banco Santander
- Ferrovial
- Inditex

Aperçu des votes clés

Cette année, la CCOO a choisi de voter sur des sujets liés aux rémunérations les plus élevées de l'IBEX 35, aux membres du conseil d'administration indépendants, et à la réélection d'un réviseur.

Dans le cas des administrateurs/trices indépendants, la CCOO tient compte de la recommandation 13 du Code espagnol de la gouvernance d'entreprise (présence d'au moins 33% d'administrateurs/trices indépendants dans le comité de direction), de la recommandation 29 (mandat maximum de 12 ans pour les administrateurs/trices indépendants), et de la définition de l'administrateur/trice indépendant figurant dans le Code.

Dans l'un des deux cas analysés, l'administrateur candidat à sa réélection a passé pratiquement toute sa vie active au sein de l'entreprise. Le Code unifié de la gouvernance d'entreprise (2006) mentionne que les anciens employé(e)s ou administrateurs/trices d'une entreprise ne peuvent être administrateurs/trices indépendants qu'à partir d'au moins trois ans ou cinq ans, respectivement, après avoir quitté l'entreprise. Le second point concerne une proposition visant à supprimer la recommandation 29 du règlement de l'entreprise.

Dans le cas du vote consultatif sur le rapport annuel concernant la rémunération des administrateurs/trices, la CCOO a choisi la rémunération globale la plus élevée perçue par un conseil d'administration et la rémunération la plus élevée versée à un administrateur de l'IBEX 35, qui sont manifestement excessives.

Le vote sur la rémunération («say-on-pay») est un vote consultatif d'actionnaires actuellement obligatoire dans les entreprises espagnoles cotées en Bourse. Les dispositions relatives à ce droit des actionnaires sont inscrites dans le Code unifié de la gouvernance d'entreprise et sont tout à fait conformes aux recommandations de la Commission européenne en faveur d'un régime approprié pour la rémunération des administrateurs/trices des sociétés cotées en Bourse. Comme dans le cas des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada, les votes «say-on-pay» ne sont pas contraignants pour les administrateurs/trices espagnols, contrairement aux politiques adoptées aux Pays-Bas et en Suède.

L'autre point sélectionné est la réélection d'une société auditrice, qui n'a pas correctement évalué les risques existants, dans son rapport concernant une offre publique d'actions de Bankia en 2011. Bankia connaît depuis 2010 une série de graves problèmes financiers.



Profil d'entreprise	
Secteur	Banque
Nombre d'employé(e)s	9500
Revenu net de 2011	(3,030 milliards EUR) <i>perdes</i>
Recettes annuelles de 2011	3,786 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: réélire la société d'audit pour réviser les comptes de Bankia, S.A. et son groupe consolidé en 2012
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La société d'audit en question, Deloitte, a également révisé les comptes des banques Bancaja et Caja Madrid de 2007 à 2010 et a publié des rapports sans objections toutes ces années. Caja Madrid (52,06%) et Bancaja (37,7%) sont les principaux actionnaires de Banco Financiero y de Ahorros, S.A., lui-même actionnaire majoritaire de Bankia, S.A., avec 52,40% des actions.</p> <p>La société d'audit a publié un rapport favorable sur les comptes de Bankia le 31 mars 2011, qui est à l'origine de l'approbation d'une offre publique d'actions.</p> <p>Le rapport de l'audit n'a pas trouvé d'irrégularités au cours du premier semestre 2011 et Bankia a été introduite en Bourse en juillet 2011. La première réserve quant aux comptes de Bankia a été émise en octobre. En 2012, la société d'audit a refusé de signer les comptes de 2011, qui ont précipité la démission de l'équipe de direction. Le fait de ne pas avoir correctement prévenu les investisseurs des risques existants justifie de changer de société d'audit dans l'intérêt des actionnaires, en particulier des actionnaires minoritaires.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 1,4%; pour: 94%; abstention: 4,5%.
Explication	Les résultats du vote ont été calculés sur le nombre total de votes valides et d'abstentions, mais il convient de souligner que ces votes représentaient 56,9% du capital-actions de Bankia à la date de l'assemblée générale annuelle.



Profil d'entreprise	
Secteur	Banque
Nombre d'employé(e)s	104.000
Revenu net de 2011	3,485 milliards EUR
Recettes annuelles de 2011	20,566 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: réélire José Antonio Fernández Rivero (administrateur indépendant) au conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>De l'avis de la CCOO, du fait qu'il travaille depuis longtemps pour la BBVA et ses prédécesseurs, le profil de cet administrateur n'est clairement pas celui d'un membre indépendant. Les rapports qu'entretient José Antonio Fernández Rivero avec la BBVA sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1976 – Arthur Andersen (Systems); • 1977 – Banco de Vizcaya, directeur de l'administration et du contrôle de la division internationale; • 1986 – président du comité directeur de la Banque de Gestion Financière SA (Belgique); • 1988-1989 – directeur général adjoint de la planification et du contrôle des services bancaires commerciaux, puis directeur régional des services bancaires aux particuliers de BBV; 1990 – contrôleur général à Banco Exterior de España, puis à Spain Banking Corporation (Argentaria) de 1991 à 1995, moment où il est nommé directeur général et responsable des rapports sur le contrôle interne de cette entité; 1997 – directeur général de l'organisation, des systèmes, des opérations, des ressources humaines, des achats et de l'immobilier; 1999 – directeur général des systèmes et opérations de BBVA après la fusion Argentaria-BBV; 2001 – directeur général du groupe dont il chapeaute plusieurs domaines différents; administrateur au nom de BBVA dans les conseils d'administration de Telefónica, Iberdrola, Banco de Credito Local, et président d'Adquira; le 28 février 2004, il est nommé au conseil d'administration de BBVA et préside le comité des risques.
Résultat du vote	La proposition est approuvée. José Antonio Fernández Rivero est réélu. Contre: 0,6%; pour: 99,4%.
Explication	Le nombre total de votes représente 64,5% des actions de la société.



BANCO SANTANDER, S.A.³¹

Profil d'entreprise	
Secteur	Banque
Nombre d'employé(e)s	193.000
Revenu net de 2011	5,351 milliards EUR
Recettes annuelles de 2011	44,262 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: voter le rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs/trices («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La rémunération globale perçue par le conseil d'administration de Banco Santander est la plus forte de l'IBEX 35. La rémunération cumulée des membres du conseil d'administration s'élève à 44,8 millions EUR. La politique de rémunération du conseil d'administration de Banco Santander est clairement excessive.</p> <p>La rémunération des six administrateurs/trices est répartie individuellement comme suit: Emilio Botín (4,9 millions EUR); Alfredo Sáenz (12,6 millions EUR); Matías Rodríguez (6,5 millions EUR); Ana Patricia Botín (5,5 millions EUR); Francisco Luzón (7,2 millions EUR); Juan Rodríguez (3,7 millions EUR).</p> <p>Régimes de retraite: Emilio Botín (25,4 millions EUR); Alfredo Sáenz (87,7 millions EUR); Matías Rodríguez (45,2 millions EUR); Ana Patricia Botín (31,8 millions EUR); Francisco Luzón (63,6 millions EUR); Juan Rodríguez (12 millions EUR). Le montant total (266 millions EUR) est plus de trois fois supérieur au capital global de la caisse de retraite des employé(e)s (23.660 membres).</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 8,1%; pour: 88,4%; abstention: 3,5%.
Explication	<p>De plus en plus d'investisseurs prennent conscience de la rémunération disproportionnée des membres du conseil d'administration de Banco Santander: les votes contre la rémunération des administrateurs/trices est passé de 2,4% en 2011 à 8,1% en 2012.</p> <p>Il convient de noter que ces résultats s'expriment en pourcentage du nombre total de votes valides et d'abstentions. Ces votes ne représentaient que 52,96% du capital-actions de Banco Santander à la date de l'assemblée générale annuelle.</p>



Profil d'entreprise	
Secteur	Construction & matériaux
Nombre d'employé(e)s	70.000
Revenu net de 2011	615 millions EUR
Recettes annuelles de 2011	7,461 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: amender le règlement afin de supprimer la limite de durée des mandats des administrateurs/trices indépendants
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La proposition déclarait: «D'après la recommandation 29 du Code espagnol de la gouvernance d'entreprise, il semblait approprié, à l'époque, de prévoir dans le règlement cette limite de durée des mandats pour définir le caractère indépendant d'un administrateur/trice. L'expérience des années passées et les circonstances personnelles et professionnelles des administrateurs/trices de l'entreprise étant ou pouvant être concernés par cette limite portent à penser que la notion de durée dans l'exercice de leurs fonctions ne diminue pas nécessairement leur indépendance et que, au contraire, en raison de leur plus grande expérience et de leur meilleure connaissance de l'entreprise, ils ou elles peuvent contribuer à son efficacité.»</p> <p>La CCOO estime que cette proposition va manifestement à l'encontre des recommandations du Code de la gouvernance d'entreprise et qu'elle cherche à adapter le règlement aux circonstances personnelles et professionnelles des administrateurs/trices, ce qui est tout à fait inacceptable.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 10,1%; pour: 89%; abstention: 0,9%.
Explication	Les résultats du vote ont été calculés à partir du quorum total de présence.



INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL, S.A. (INDITEX, S.A.)³³

Profil d'entreprise	
Secteur	Revendeurs généraux
Nombre d'employé(e)s	92.000
Revenu net de 2011	1,946 milliards EUR
Recettes annuelles de 2011	13,793 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif sur le rapport annuel concernant la rémunération des administrateurs/trices («say-on-pay»)														
Recommandation du partenaire	Contre														
Justification	<p>La rémunération du président directeur général d'Inditex était la plus élevée de l'IBEX 35 en 2011, dépassant largement les salaires déjà excessifs d'autres président(e)s directeurs/trices généraux de sociétés telles que Banco Santander, Telefónica, Repsol et Iberdrola.</p> <p>La rémunération est répartie comme suit:</p> <table border="0"> <tbody> <tr> <td>Rémunération de membre du conseil d'administration, du comité de direction et de vice-président</td> <td>€127,000</td> </tr> <tr> <td>+ Rémunération fixe</td> <td>€2,454,000</td> </tr> <tr> <td>+ Rémunération variable</td> <td>€1,725,000</td> </tr> <tr> <td>+ Contribution au régime de retraite</td> <td>€1,500,000</td> </tr> <tr> <td>+ Plan incitatif à long terme (à percevoir en 2011 et à recevoir en 2012)</td> <td>€2,000,000</td> </tr> <tr> <td>+ Salaire spécial pour la nomination de président directeur général (€221,264 d'actions x 62.07)</td> <td>€13,734,000</td> </tr> <tr> <td>= Total</td> <td>€21.500,000</td> </tr> </tbody> </table> <p>La rémunération du directeur général d'Inditex est clairement excessive et comporte de trop nombreuses formes de rémunération, dont certaines se superposent.</p>	Rémunération de membre du conseil d'administration, du comité de direction et de vice-président	€127,000	+ Rémunération fixe	€2,454,000	+ Rémunération variable	€1,725,000	+ Contribution au régime de retraite	€1,500,000	+ Plan incitatif à long terme (à percevoir en 2011 et à recevoir en 2012)	€2,000,000	+ Salaire spécial pour la nomination de président directeur général (€221,264 d'actions x 62.07)	€13,734,000	= Total	€21.500,000
Rémunération de membre du conseil d'administration, du comité de direction et de vice-président	€127,000														
+ Rémunération fixe	€2,454,000														
+ Rémunération variable	€1,725,000														
+ Contribution au régime de retraite	€1,500,000														
+ Plan incitatif à long terme (à percevoir en 2011 et à recevoir en 2012)	€2,000,000														
+ Salaire spécial pour la nomination de président directeur général (€221,264 d'actions x 62.07)	€13,734,000														
= Total	€21.500,000														
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 15,2%; pour: 84,4%; abstention: 0,4%.														
Explication	Le conseil d'administration détient 59,4% des droits de vote.														



5.5 ÉTATS-UNIS

Partenaire du CWC: American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (Fédération américaine du travail et Confédération des organisations professionnelles – AFL-CIO)

L'AFL-CIO est une fédération composée de syndicats américains représentant plus de 12 millions de travailleurs et travailleuses.

Le bureau d'investissement de l'AFL-CIO permet aux travailleurs/euses de s'exprimer sur la question des marchés financiers en dirigeant les initiatives des actionnaires en matière de gouvernance d'entreprise et en plaidant en faveur de la réforme législative et réglementaire.

L'AFL-CIO a sélectionné les votes clés dans les entreprises américaines suivantes:

- Chesapeake Energy
- Citigroup
- JPMorgan Chase & Co.
- Nabors Industries
- WellCare Health Plans

Aperçu des votes clés

L'AFL-CIO a identifié cinq votes caractéristiques de la façon dont les actionnaires ont cherché à rendre les sociétés américaines plus responsables en 2012: deux sur la participation des entreprises à la politique, un sur la rémunération des dirigeant(e)s, deux sur des questions importantes de gouvernance d'entreprise. Ces votes illustrent bien ce qui alarme les actionnaires au sujet du mode de gestion des entreprises qui leur appartiennent. Sur ces cinq votes, au moins 35% des votes ont fait l'objet d'un vote contraire à la recommandation de la direction, ce qui révèle un mécontentement significatif de la part des actionnaires. Pour trois de ces votes, c'est une majorité des actions qui a fait l'objet d'un vote contraire à la recommandation de la direction.

La proposition d'un actionnaire de Chesapeake Energy sollicitant un rapport sur l'activité de lobbying de la société, et la proposition d'un actionnaire de WellCare Health Plans consistant à demander un rapport qui communique toutes les dépenses politiques de la société illustrent bien les résultats des propositions adressées aux entreprises américaines en 2012. Les actionnaires et les groupes tels que le *Center for Political Accountability* (Centre de responsabilité politique) cherchent depuis longtemps à rendre public le rôle de l'argent des entreprises dans la politique. Ces efforts ont suscité un intérêt accru au cours de la première année des élections présidentielles, depuis la décision *Citizens United* rendue par la Cour suprême des États-Unis en 2010. Cette décision de supprimer la plupart des restrictions aux dépenses politiques des entreprises a contraint les sociétés à afficher une plus grande transparence des politiques et des dépenses des entreprises au niveau du lobbying et du financement des élections.

Une majorité d'actionnaires de Citigroup a voté contre le vote «say-on-pay» de l'entreprise. Cela montre que les régimes de rémunération mal conçus et souvent excessifs demeurent une préoccupation centrale des actionnaires. Ces votes consultatifs «say-on-pay» sur la rémunération des dirigeant(e)s sont obligatoires, de par la loi *Dodd-Frank Act*, pour les entreprises américaines cotées en Bourse. Les votes «say-on-pay» ont été défavorables dans plus de 50 sociétés en 2011, ce qui indique que les actionnaires souhaitent faire usage de ce moyen désormais obligatoire de communiquer avec le conseil d'administration des sociétés qui leur appartiennent.

Dans une autre grande institution financière, JP Morgan Chase, la proposition d'un actionnaire demandant que le président(e) du conseil d'administration soit indépendant a été largement soutenue par les actionnaires. Cela signifie que les actionnaires reconnaissent de plus en plus que l'indépendance du président(e) s'apparente aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Depuis quelques années, les grandes sociétés dont le président(e) du conseil d'administration est indépendant sont de plus en plus nombreuses mais, malgré cela, les postes de directeur général et de président(e) continuent d'être occupés par la même personne dans 60% des entreprises.

Les actionnaires de Nabors Industries ont approuvé une proposition non contraignante autorisant les actionnaires à inclure au vote par procuration de la société leurs candidat(e)s au conseil d'administration. Une règle de la *US Securities and Exchange Commission* (organisme américain de réglementation et de contrôle des marchés) a d'ailleurs établi ce droit des actionnaires à inclure leurs candidat(e)s au vote par procuration de la société, mais cette règle a été annulée en 2011 par la Cour d'appel américaine de la circonscription judiciaire de DC. Les actionnaires recommencent désormais à soumettre des propositions concernant ce droit dans les entreprises individuelles, espérant qu'avec le temps ils bénéficieront de cet important droit dans de nombreuses sociétés.



Profil d'entreprise	
Secteur	Producteurs de pétrole et de gaz
Nombre d'employé(e)s	12.600
Revenu net de 2011	1,8 milliard USD
Recettes annuelles de 2011	11,6 milliards USD

Proposition	Proposition des actionnaires: dépenses de lobbying politique
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	<p>Cette proposition des actionnaires est à l'origine d'un rapport annuel du conseil d'administration de Chesapeake Energy destiné à communiquer les politiques et les méthodes de l'entreprise en ce qui concerne le lobbying des législateurs et des organismes de réglementation. Ce rapport fournit également une liste des dépenses effectuées par la société pour le lobbying direct et la communication sur le lobbying à l'intention de la base. La proposition demandait à ce que le rapport indique à la fois les paiements versés aux associations commerciales employées pour le lobbying et les paiements réalisés pour rédiger et adopter une loi type.</p> <p>Le lobbying d'entreprise expose une société au risque que le lobbying ne corresponde pas aux objectifs établis de la société ni à la valeur actionnariale à long terme. Les données existantes accessibles au public ne donnent pas un panorama complet des dépenses de lobbying d'une société, ni au niveau fédéral, ni au niveau de l'État ni au niveau local. Par conséquent, les actionnaires doivent se fier aux informations fournies par l'entreprise pour estimer si ses politiques et ses dépenses de lobbying concordent avec les objectifs annoncés et si elles servent au mieux les intérêts de la valeur actionnariale à long terme.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 37%.
Explication	Bien que la proposition n'ait pas été approuvée, elle a été très soutenue. Les actionnaires attendent de plus en plus de transparence de la part des sociétés en ce qui concerne l'utilisation des ressources des entreprises à des fins politiques. Seule cette transparence garantit aux actionnaires que les ressources de l'entreprise sont utilisées pour améliorer la valeur actionnariale.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	266.000
Revenu net de 2011	11 milliards USD
Recettes annuelles de 2011	75 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif sur la rémunération des dirigeant(e)s («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Ce vote «say-on-pay» proposé par la direction recherchait l'approbation des actionnaires à l'égard des politiques et des pratiques de rémunération des dirigeant(e)s de Citigroup. Les votes «say-on-pay» servent de recommandation non contraignante au conseil d'administration.</p> <p>La rémunération des dirigeant(e)s est loin d'être en parfaite adéquation avec les résultats de Citigroup, surtout telle qu'elle est mesurée par la valeur actionnariale. Bien que le cours de l'action ait baissé de 40% en 2011 et qu'il soit toujours plus faible qu'avant la crise financière, la rémunération des dirigeant(e)s culmine de nouveau à des sommets d'avant la crise. En 2011, le directeur général de Citigroup a perçu 14,8 millions USD, ce qui correspond à une faible augmentation de tout juste 1 USD par rapport à sa rémunération de 2010. C'est la nature tout à fait discrétionnaire de la politique d'intéressement de Citigroup pour ses dirigeant(e)s qui est à l'origine d'un tel décalage entre la rémunération et les performances.</p> <p>En ce qui concerne ses pairs, Citigroup a également obtenu de moins bons résultats pour ses actionnaires, alors même qu'elle attribuait des rémunérations excessives à ses cadres dirigeants, ce qui a renforcé le sentiment que la rémunération des dirigeant(e)s pour 2011 ne favorisait pas les intérêts des actionnaires.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 45%.
Explication	Les votes «say-on-pay» sont devenus obligatoires dans la plupart des entreprises américaines en vertu de la loi <i>Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act</i> (loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs/trices). En 2011, ces votes « say-on-pay» n'ont pas été approuvés dans plus de 50 sociétés. Pour Citigroup, ce résultat est particulièrement significatif parce qu'il montre bien que les actionnaires restent attachés aux pratiques de rémunération appliquées dans les grandes institutions financières.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	262.882
Revenu net de 2011	18,9 milliards USD
Recettes annuelles de 2011	97 milliards USD

Proposition	Proposition des actionnaires: avoir un président(e) indépendant
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	<p>Cette proposition demandait au conseil d'administration de JPMorgan Chase d'adopter une politique visant à avoir un président(e) indépendant à la tête du conseil d'administration, conformément à la définition énoncée dans les normes d'inscription de la Bourse de New York. L'actuel président de la société, James Dimon, en est également le directeur général et occupe ces deux postes depuis 2006.</p> <p>La séparation entre le rôle de président(e) et celui de directeur/trice général s'inscrit dans les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise car cela confère au conseil d'administration l'indépendance nécessaire pour surveiller et contrôler de manière satisfaisante la gestion de la société, notamment les performances du directeur/trice général. Le fait que le directeur/trice général exerce également la fonction de président(e) risque de limiter les capacités du conseil d'administration à s'acquitter de sa tâche. En outre, des études universitaires ont révélé qu'un président(e) indépendant contribue à améliorer les résultats financiers des sociétés cotées en Bourse.</p> <p>Un président(e) indépendant à la tête de JPMorgan serait particulièrement constructif compte tenu des nombreuses enquêtes qui ont été réalisées au sujet des pratiques de la société en matière de saisies d'hypothèques. En 2012, la divulgation de la perte de 2 milliards USD subie par JPMorgan dans ses négociations pour compte propre indique clairement que la direction de la société aurait tout à gagner à adopter un système de surveillance indépendant.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 40%.
Explication	Depuis quelques années, les actionnaires sont de plus en plus favorables à cette proposition de politique de président(e) indépendant. Bien que cette proposition n'ait pas été approuvée chez JPMorgan Chase, elle a reçu un soutien significatif.



NABORS INDUSTRIES

Profil d'entreprise	
Secteur	Installations, services et distribution d'hydrocarbures
Nombre d'employé(e)s	26.080
Revenu net de 2011	244 millions USD
Recettes annuelles de 2011	6,1 milliards USD

Proposition	Proposition des actionnaires: autoriser les actionnaires à inscrire leurs candidat(e)s au conseil d'administration sur le bulletin de vote par procuration de l'entreprise
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	<p>Cette proposition demandait au conseil d'administration d'élaborer un règlement autorisant les actionnaires à inscrire leurs candidat(e)s au conseil d'administration sur le bulletin de vote par procuration de l'entreprise. D'après ce règlement, un actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au moins 3% du capital social depuis trois ans pourrait nommer des candidat(e)s à un quart des postes au maximum. Il serait ensuite demandé à la société d'inscrire ces candidat(e)s sur le bulletin de vote par procuration distribué à tous les actionnaires.</p> <p>La possibilité d'inscrire les candidat(e)s des actionnaires au vote par procuration de la société est un droit important pour les actionnaires car cela peut les aider à influencer la composition du conseil d'administration. Cette proposition met en avant des critères qui garantissent que seuls les actionnaires ou groupes d'actionnaires importants sur le long terme obtiendraient la capacité d'inscrire des candidat(e)s sur le bulletin de vote par procuration émis par la société plutôt que sur un bulletin séparé.</p> <p>Le conseil d'administration de Nabors est resté sourd aux préoccupations et aux votes des actionnaires. Il a continué de faire bénéficier son directeur général d'un régime de rémunération excessif. Il n'a pas réagi non plus au mécontentement que les actionnaires ont exprimé dans le vote «say-on-pay» et dans le vote sur l'élection des administrateurs/trices.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 56%.
Explication	Les actionnaires cherchent à obtenir le droit de nommer les membres du conseil d'administration depuis plus d'une décennie. Une décision de justice de 2011 a fait avorter la dernière tentative de la <i>US Securities and Exchange Commission</i> (organisme américain de réglementation et de contrôle des marchés) d'appliquer ce droit dans toutes les sociétés cotées en Bourse. Cette proposition et d'autres propositions du même ordre soumises par les actionnaires d'autres sociétés indiquent que les actionnaires souhaitent disposer de cet important outil pour améliorer la gouvernance d'entreprise.



Profil d'entreprise	
Secteur	Matériels et services dédiés aux soins de santé
Nombre d'employé(e)s	3990
Revenu net de 2011	264 millions USD
Recettes annuelles de 2011	6,1 milliards USD

Proposition	Proposition des actionnaires: contributions politiques
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	<p>Cette proposition des actionnaires demandait à WellCare Health Plans de préparer et d'actualiser périodiquement un rapport indiquant les sommes et les bénéficiaires de toutes ses contributions et dépenses politiques monétaires et non monétaires. Ce rapport renseignerait sur les contributions aux candidat(e)s, partis et comités politiques, ainsi que sur les sommes versées aux associations commerciales employées pour les contributions ou dépenses politiques.</p> <p>Il est possible d'accéder à une partie de ces renseignements dans diverses archives publiques dispersées sur plusieurs États américains, mais ces informations ne sont pas disponibles rapidement ni de manière globale pour les actionnaires. D'autres données ne sont pas accessibles du tout au public. Par exemple, la loi autorise les sociétés américaines à transférer anonymement de considérables sommes d'argent vers le milieu politique par le biais d'associations commerciales.</p> <p>Si elle est approuvée, cette proposition fournirait toutes ces données aux actionnaires dans un rapport unique, ce qui leur permettrait de voir plus aisément si les contributions et les dépenses sont dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Les actionnaires attachent une plus grande importance encore à ce rapport depuis la décision <i>Citizens United</i> rendue en 2010 par la Cour suprême du pays qui libéralise les règles régissant la participation des entreprises aux activités liées aux élections.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 45%.
Explication	Si WellCare n'avait pas compté les abstentions pour calculer les résultats du vote, la proposition aurait été approuvée: 53% des actionnaires ont voté pour la proposition. Depuis quelques années, de plus en plus de demandes en faveur de la communication sur les contributions politiques sont adressées aux grandes entreprises. Par ailleurs, des coalitions de groupes d'actionnaires ont participé à des campagnes épistolaires afin d'encourager les entreprises à plus de transparence et de responsabilité à l'égard de leurs dépenses politiques.



5.6 PAYS-BAS

Partenaire du CWC: Eumedion

Eumedion représente les intérêts des investisseurs institutionnels dans le secteur de la gouvernance d'entreprise et de l'efficacité de la pérennité des entreprises. Eumedion a pour objectif de maintenir et de renforcer la gouvernance d'entreprise et la pérennité des sociétés néerlandaises cotées en Bourse. Eumedion compte actuellement 70 membres, qui sont des investisseurs institutionnels néerlandais et non néerlandais. Environ 50% de ces membres sont des caisses de retraite.

Parmi ses services proposés, Eumedion envoie des alertes à tous ses membres pour les informer des recommandations du Comité d'investissement d'Eumedion. Ce comité, dans lequel un grand nombre de membres d'Eumedion sont représentés, recommande d'adresser une alerte dès qu'une proposition figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle d'une société néerlandaise cotée en Bourse est (manifestement) contraire aux dispositions prévues dans: i) la législation et les réglementations néerlandaises, ii) le code néerlandais sur la gouvernance d'entreprise, et/ou iii) le Manuel de gouvernance d'entreprise d'Eumedion. Une alerte ne donne pas de consigne de vote aux membres, mais leur apporte des informations à étudier au moment de prendre une décision relative à un vote.

Eumedion a sélectionné les votes clés dans les entreprises néerlandaises suivantes:

- KPN N.V.
- Mediq
- TNT Express
- UNIT4
- Wereldhave

Aperçu des votes clés

Eumedion a choisi cinq votes clés qui ont fait l'objet d'alertes de gouvernance d'entreprise en 2012 concernant des propositions d'amender la politique de rémunération des administrateurs/trices («say-on-pay»), la gouvernance du conseil d'administration et les droits des actionnaires.

D'après le droit néerlandais, les amendements à la politique de rémunération requièrent l'approbation des actionnaires de l'entreprise. Le vote est, par conséquent, contraignant. Cette année plus particulièrement, le regard critique des actionnaires n'a pas porté uniquement sur la *structure* de la politique de rémunération mais aussi sur les *résultats* de cette politique, et ce à tous les niveaux de rémunération des dirigeant(e)s.

Les propositions relatives aux droits des actionnaires reflètent bien le débat politique des Pays-Bas, selon lequel le mouvement visant à renforcer la position des actionnaires en 2004 est allé trop loin, ce qui a entraîné le rachat de nombreuses grandes et moyennes entreprises néerlandaises (le nombre de sociétés cotées en Bourse est passé de 169 en 2000 à 106 en 2012). Les réformes juridiques de 2004 ont donné davantage de droits aux actionnaires, notamment le droit d'approuver d'importantes transactions susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur la nature de l'entreprise, le droit de proposer des points à placer à l'ordre du jour de l'assemblée générale – pour les actionnaires détenant au moins 1% du capital-actions ou des actions dont la valeur en Bourse s'élève à au moins 50 millions EUR – et le droit, au sein des entreprises régies par le régime néerlandais des «grandes sociétés», de révoquer l'ensemble du conseil de surveillance.

Le régime des grandes sociétés s'inscrit dans le cadre des grandes sociétés anonymes néerlandaises cotées en Bourse. Ces entreprises ont généralement un conseil de surveillance et un conseil d'administration. Dans la majorité des sociétés néerlandaises cotées en Bourse, le conseil de surveillance nomme les membres, et les actionnaires élisent à la fois les membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration. Toutefois, la loi oblige les grandes entreprises cotées en Bourse ayant un capital supérieur à 16 millions EUR et employant plus de 100 personnes, dont la majorité réside aux Pays-Bas, à suivre le régime des grandes sociétés. Dans le cadre de ce régime, les actionnaires élisent le conseil de surveillance, tandis que ce dernier nomme les membres du conseil d'administration. Dans ces grandes sociétés, un comité d'entreprise (qui représente les employé(e)s de la société) dispose d'un «droit renforcé de recommandation»: il désigne les candidat(e)s pour un tiers des postes du conseil de surveillance, qui sont ensuite confirmés par un vote à l'assemblée d'actionnaires. Les entreprises qui ne sont pas tenues par la loi de suivre le régime des grandes sociétés peuvent adopter volontairement ce régime. Les entreprises peuvent également opter pour le «régime modéré», dans lequel les conditions sont identiques en matière de comités d'entreprise, à ceci près que l'assemblée d'actionnaires peut également nommer et révoquer les membres du conseil d'administration.



Profil d'entreprise

Secteur	Télécommunications à ligne fixe
Nombre d'employé(e)s	30.491
Revenu net de 2011	1,5 milliard EUR
Recettes annuelles de 2011	13 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction : amender les statuts sur le droit des actionnaires à placer des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
Recommandation du partenaire	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	Le texte original des statuts de KPN stipule que les actionnaires qui, individuellement ou conjointement, détiennent 1% du capital en actions émis ou des actions ayant une valeur de marché globale d'au moins 50 millions EUR, ont le droit de placer des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale. KPN a proposé d'amender cet article en supprimant le seuil de 50 millions EUR. La conséquence de cet amendement serait que les actionnaires auraient plus de difficultés à présenter des résolutions: au cours actuel de l'action (22 août 2012), un actionnaire doit investir plus de 96 millions EUR dans les actions de KPN pour atteindre le seuil de 1%, ce qui est nettement plus élevé que le seuil de 50 millions EUR. L'amendement limiterait donc la capacité des actionnaires minoritaires à présenter des résolutions à l'ordre du jour des futures assemblées générales annuelles de KPN en raison de l'élévation de ce seuil.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 3,6%; abstention: 2,2%.
Explication	La proposition a été approuvée uniquement à la suite d'une déclaration de KPN, diffusée sur son site Internet 20 jours avant l'assemblée générale annuelle et après l'engagement des actionnaires: «dans le but d'éviter l'éventuelle dégradation des droits des actionnaires, KPN présentera une proposition à l'assemblée d'actionnaires ordinaire (2013) ou extraordinaire visant à sauvegarder le droit des actionnaires détenant des actions d'une valeur d'au moins 50 millions EUR à placer des points à l'ordre du jour.»



Profil d'entreprise

Secteur	Matériels et services dédiés aux soins de santé
Nombre d'employé(e)s	8291
Revenu net de 2011	22,8 millions EUR
Recettes annuelles de 2011	2,8 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: choisir des règles applicables au régime des grandes sociétés anonymes (gouvernance du conseil d'administration)
Recommandation du partenaire	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	Le conseil d'administration a proposé le maintien volontaire du «régime des grandes sociétés». Dans ce système de gouvernance, le conseil de surveillance nomme les administrateurs/trices, et les actionnaires n'ont pas d'influence directe sur la composition du conseil d'administration.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Contre: 40,4%; abstention: 41,3%.
Explication	Les actionnaires ont opté pour un système de gouvernance («régime modéré») dans lequel ils nomment les administrateurs/trices et les membres du conseil de surveillance, et dans lequel le comité d'entreprise conserve son «droit renforcé» l'autorisant à désigner un tiers des membres du conseil de surveillance.



Profil d'entreprise

Secteur	Transports industriels
Nombre d'employé(e)s	77.478
Revenu net de 2011	(270 millions EUR) <i>perdes</i>
Recettes annuelles de 2011	7,2 milliards EUR

Proposition	Proposition de la direction: amender la politique de rémunération des membres du conseil d'administration («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	Il n'était pas certain que ce soit le bon moment de présenter un amendement à la politique de rémunération étant donné que, le 19 mars 2012, TNT Express et UPS se sont mis d'accord sur une offre d'achat au comptant de 9,50 EUR par action ordinaire pour TNT Express. En outre, la nouvelle politique de rémunération entraînerait une hausse de la rémunération globale des administrateurs/trices de 27,5%, avec un maximum de 40%, par rapport à la politique de rémunération existante. Ces augmentations semblent assez élevées, compte tenu des circonstances économiques actuelles et de l'avenir incertain de TNT Express. Dans le même temps, le conseil de surveillance aurait tout pouvoir discrétionnaire concernant l'acquisition définitive accélérée des actions abondées et des actions liées au résultat non encore acquises, en cas de changement de situation, par exemple si le rachat des actions de TNT Express par UPS se révèle fructueux. Les actionnaires n'aiment pas donner carte blanche au conseil de surveillance, particulièrement en cas de rachat.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 6%; abstention: 0,1%.
Explication	La proposition a été approuvée uniquement à la suite de la déclaration de TNT Express, diffusée sur son site Internet neuf jours avant l'assemblée générale annuelle et après l'engagement des actionnaires: «le conseil de surveillance a décidé que les droits accordés pour 2012 sur les actions liées au résultat, telles que les définit le conseil d'administration dans le régime des primes d'intéressement à long terme, seront suspendus compte tenu de l'offre prévue.»



Profil d'entreprise

Secteur	Services informatiques et logiciels
Nombre d'employé(e)s	4200
Revenu net de 2011	26,5 millions EUR
Recettes annuelles de 2011	455 millions EUR

Proposition	Proposition de la direction: décharger le conseil de surveillance de sa fonction de contrôle
Recommandation du partenaire	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	<p>Au cours de l'année 2011, les membres du conseil d'administration se sont vus octroyer des stock-options non seulement de UNIT4 NV (50.000), mais aussi de FinancialForce.com (251.875), une filiale américaine de UNIT4 à 83,33%. Les administrateurs/trices de UNIT4 sont également membres non dirigeants du conseil d'administration de FinancialForce.com. Aux Pays-Bas, il est peu commun d'attribuer aux administrateurs/trices de la société mère des stock-options d'une filiale, étant donné que le droit néerlandais prévoit que les administrateurs/trices doivent agir dans l'intérêt de l'entreprise et de toutes ses filiales. La distribution d'options sur les actions d'une filiale spécifique va encourager les administrateurs/trices à placer expressément l'intérêt de cette filiale au-dessus des intérêts des autres filiales et de ceux de la société mère. Il n'est sans doute pas dans le plus grand intérêt des actionnaires de la société mère d'accorder plus d'attention à une filiale qui ne représente que 1% du chiffre d'affaires de UNIT4 qu'à d'autres filiales plus créatrices de valeur. Le conseil de surveillance n'a pas expliqué dans son rapport les raisons qui l'ont incité à octroyer des options sur les actions d'une filiale spécifique aux membres du conseil d'administration de UNIT4.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 6,1%; abstention: 8,2%.
Explication	<p>Le président du conseil de surveillance a assuré aux participant(e)s de l'assemblée générale annuelle que le conseil d'administration n'était pas plus favorable aux intérêts de la filiale FinancialForce.com qu'à ceux d'autres filiales. Il a reconnu que UNIT4 aurait dû communiquer mieux et plus tôt au sujet de l'attribution d'options sur les actions d'une entreprise spécifique. Cette attribution n'a désormais plus cours.</p>



Wereldhave N.V.

Profil d'entreprise

Secteur	Fonds de placement immobilier
Nombre d'employé(e)s	213
Revenu net de 2011	63 millions EUR
Recettes annuelles de 2011	239 millions EUR

Proposition	Proposition de la direction: amender la politique de rémunération des membres du conseil d'administration («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	La société a proposé de modifier les indicateurs de rémunération variable des administrateurs/trices. Elle a toutefois suggéré de garder «la croissance du résultat direct par action par rapport à l'année précédente» comme indicateur. Les actionnaires considèrent cet indicateur d'un œil critique car cet objectif de performance peut être atteint en augmentant le levier financier de l'entreprise. En outre, cela peut inciter les dirigeant(e)s à manipuler les chiffres des bénéfices.
Résultat du vote	La proposition a été retirée.
Explication	La proposition a été retirée «compte tenu des réactions de plusieurs actionnaires» (selon une déclaration postée sur le site Internet de l'entreprise) avant l'assemblée générale annuelle.



5.7 ROYAUME-UNI

Partenaires du CWC: Trades Union Congress (Confédération syndicale britannique – TUC) et Pensions Investment Research Consultants (Consultants en recherche sur l'investissement des retraites – PIRC)

La TUC est la centrale syndicale nationale du Royaume-Uni. Elle représente plus de six millions de travailleurs/euses répartis dans 55 syndicats. Ses membres travaillent dans tous les secteurs de l'économie: ouvriers/ères d'usine, programmeurs informatiques, employé(e)s de bureau et de magasin, conducteurs/trices de bus, pilotes de ligne, enseignant(e)s, vedettes de la télévision et mannequins. La mission de la TUC consiste à améliorer la qualité de vie professionnelle et à promouvoir l'égalité pour tous, en organisant des campagnes axées sur les objectifs et les valeurs des syndicats, en aidant les syndicats à accroître leur nombre d'adhérent(e)s et à améliorer leur efficacité, en réduisant la concurrence inutile et en encourageant la solidarité entre les syndicats.

PIRC est le premier consultant britannique indépendant de recherche et de conseil qui propose aux investisseurs institutionnels des services de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale des entreprises.

La TUC et PIRC ont sélectionné les votes clés dans les entreprises britanniques suivantes:

- Aviva
- Barclays
- WPP
- Xstrata

Aperçu des votes clés

La TUC et PIRC ont sélectionné des votes sur la rémunération des dirigeant(e)s. Quatre votes concernent les rapports sur les rémunérations et le cinquième porte sur l'élection du président du comité de rémunération de Barclays.

La question de la rémunération des dirigeant(e)s a été très débattue cette année au Royaume-Uni, au cours de la période des assemblées générales annuelles, et l'on a assisté à une vague de révoltes d'actionnaires que les médias ont baptisées «printemps des actionnaires». Le vote «say-on-pay» n'est pas nouveau au Royaume-Uni; depuis 2003, les actionnaires disposent d'un vote consultatif au sujet des rapports sur les rémunérations. Toutefois, depuis 2003 jusqu'en 2011 inclus, seuls 18 rapports sur les rémunérations ont été rejetés lors des assemblées générales annuelles des sociétés. La saison des assemblées générales de 2012 a enregistré une forte poussée de votes défavorables aux rapports sur les rémunérations, la moyenne de votes contre s'élevant à environ 7,5%. Au total, neuf rapports sur les rémunérations (six sur les indices FTSE All-Share et trois sur les indices AIM et FTSE Fledgling) ont été rejetés pendant la période des assemblées générales annuelles de 2012.

Si la rémunération des dirigeant(e)s suscite un intérêt accru, c'est notamment parce que le gouvernement britannique a entrepris une révision de la politique sur la rémunération des dirigeant(e)s et annoncé de nouvelles propositions, qui seront appliquées l'année prochaine. À partir d'octobre 2013, les actionnaires britanniques disposeront d'un vote contraignant au sujet du rapport très attendu sur la politique de rémunération, et d'un vote consultatif sur la mise en œuvre des primes des dirigeant(e)s pour l'année précédente.

Voici les principales préoccupations de la TUC envers la rémunération des dirigeant(e)s:

- Niveau des primes des dirigeant(e)s, en particulier l'écart entre la rémunération des dirigeant(e)s et celle des employé(e)s ordinaires travaillant dans les mêmes sociétés;
- Taux de l'augmentation de la rémunération des dirigeant(e)s et comparaison des hausses de salaire des dirigeant(e)s par rapport à celles d'autres personnels de l'entreprise;
- Recours aux salaires liés aux performances, que la TUC juge inefficaces en termes de motivation comme de rétribution des performances.

La TUC estime que l'écart entre la rémunération des dirigeant(e)s et celle des autres travailleurs/euses au sein des mêmes sociétés, et dans l'ensemble de l'économie, est devenu trop important et ne peut être justifié. Il est particulièrement inquiétant de constater que les dirigeant(e)s perçoivent fréquemment des augmentations de salaire beaucoup plus élevées que celles accordées aux autres employé(e)s de l'entreprise, ce qui ne cesse d'aggraver les disparités salariales. La TUC pense que la rémunération des dirigeant(e)s devrait être basée essentiellement sur le salaire, comme dans le cas de la grande majorité des employé(e)s dans tous les domaines. En cas de rémunération liée aux performances, elle devrait se limiter à un système unique et les primes basées sur les performances ne devraient pas dominer le régime global de rémunération. En outre, les systèmes basés sur les performances devraient être ouverts à tous les employé(e)s de l'entreprise.



Profil d'entreprise	
Secteur	Assurances autres que sur la vie
Nombre d'employé(e)s	36.600
Revenu net de 2011	2,786 milliards GBP
Recettes annuelles de 2011	3,254 milliards GBP

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La TUC et PIRC estiment les rémunérations excessives. Le niveau maximum de rémunération basée sur les performances potentielles correspond, pour le directeur général, à 425% du salaire. La TUC pense que ces rémunérations liées aux performances ne devraient pas dominer le régime global de rémunération.</p> <p>En 2010, à l'occasion du recrutement du spécialiste financier Patrick Regan, le comité de rémunération a approuvé l'attribution exceptionnelle d'une prime sous forme d'actions s'inscrivant dans le cadre du <i>Finance Officer Recruitment Share Awards Plan</i> (régime des primes en actions pour le recrutement des spécialistes financiers). Les primes octroyées en vertu de ce régime s'élevaient à 401.434 GBP en 2011, soit 64% du salaire de base. En 2011, le comité de rémunération a approuvé l'attribution exceptionnelle d'une prime en actions conditionnelle, d'une valeur de 2,02 millions GBP, pour le recrutement de Trevor Matthews. La TUC n'est pas favorable au paiement de primes d'entrée en service.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 41%; contre: 49%; abstention: 9%.
Explication	Le directeur général d'Aviva, Andrew Moss, a démissionné peu après ce résultat. Le vote contre le rapport sur les rémunérations d'Aviva a été largement interprété comme une protestation contre ses résultats et contre sa rémunération.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	140.000
Revenu net de 2011	3,951 milliards GBP
Recettes annuelles de 2011	32,292 milliards GBP

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	La prime d'intéressement à long terme versée au directeur général au cours de l'année était d'une valeur approximative de 11,8 millions GBP, soit environ neuf fois son salaire de base. Au cours de l'année, les plans d'actionnariat ont rapporté autour de 13,8 millions GBP, plus de dix fois son salaire. Pour la TUC et PIRC, ces primes sont excessives et tout à fait déplacées au regard de la situation actuelle de Barclays. En effet, Barclays doit payer une amende pour la vente abusive de retraites personnelles et la banque réalise actuellement des opérations sous la valeur de l'actif net. D'après la TUC et PIRC, dans ces circonstances, il est complètement inapproprié d'attribuer au directeur général de tels niveaux de primes liées aux performances.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 69%; contre: 25%; abstention: 6%.
Explication	De nombreux investisseurs britanniques pensent que les primes accordées au directeur général sont trop élevées et qu'il n'aurait pas dû recevoir d'aussi importantes primes basées sur les performances. Certains investisseurs ont par ailleurs fait part de leur préoccupation à l'égard des sommes versées au directeur général au titre de «l'égalisation fiscale».



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	140.000
Revenu net de 2011	3,951 milliards GBP
Recettes annuelles de 2011	32,292 milliards GBP

Proposition	Proposition de la direction: réélire Alison Carnwath (présidente du comité de rémunération)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Alison Carnwath préside le comité de rémunération de Barclays. Comme mentionné plus haut, la TUC et PIRC estiment que le versement au directeur général de rémunérations liées aux performances aussi élevées relève d'une erreur de jugement de la part du comité de rémunération, étant donné que Barclays doit payer une amende pour la vente abusive de produits à des client(e)s et que la banque réalise actuellement des opérations sous la valeur de l'actif net.</p> <p>Il convient de souligner que Lloyds a réagi au scandale de la vente abusive en recourant à la clause de «claw back» («récupération»), qui permet de réduire les primes des dirigeant(e)s. Barclays, au lieu de cela, a octroyé au directeur général Bob Diamond une rémunération liée aux performances correspondant à environ 19 fois son salaire de base.</p> <p>Une mauvaise communication et un système de rémunération complexe mettent en évidence de piètres méthodes de la part du comité de rémunération.</p>
Résultat du vote	La présidente du comité a été réélue. Pour: 76%; contre: 20%; abstention: 3%.
Explication	Bien qu'Alison Carnwath ait été réélue lors de l'assemblée générale annuelle, la proportion d'actionnaires qui ont voté contre sa réélection est extrêmement élevée; la plupart des membres du conseil d'administration sont élus avec très peu de votes défavorables et d'abstentions. La forte opposition à la réélection d'Alison Carnwath témoigne de la préoccupation des actionnaires à l'égard de son rôle de présidente du comité de rémunération de Barclays.



Profil d'entreprise	
Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	162.000
Revenu net de 2011	917 millions GBP
Recettes annuelles de 2011	10,022 milliards GBP

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La TUC et PIRC considèrent que les rémunérations sont excessives. De surcroît, les éléments liés aux performances comportent une très forte proportion de rémunérations globales. La TUC estime que les rémunérations basées sur les résultats ne devraient pas dominer le régime global de rémunération.</p> <p>Le directeur général Martin Sorrell s'est vu octroyer une augmentation de 60% de sa rémunération globale, la portant à 6,8 millions GBP, avec une hausse de 30% de son salaire de base, qui atteint 1,30 million GBP. Son salaire net, en comptant les options différées sur les actions et la retraite, s'élève à 13 millions GBP. Le salaire de Paul Richardson, directeur financier du groupe, et de Mark Read, directeur stratégique, ont également été augmentés de 30%. Ces hausses sont sans commune mesure avec celles dont bénéficient les autres membres du personnel de l'entreprise. La TUC pense que les augmentations de salaire des dirigeant(e)s devraient coïncider avec celles qui sont offertes aux autres employé(e)s de l'entreprise.</p> <p>En 2011, le directeur général a reçu des actions abondées conditionnelles équivalant à 1810% de son salaire de base. En outre, le régime d'intéressement à court terme autorise l'attribution de sommes d'argent et d'actions, qui s'élèvent jusqu'à 500% du salaire du directeur général, 300% du salaire du directeur financier, et 200% du salaire du directeur stratégique.</p> <p>Le niveau extrêmement élevé des rémunérations est particulièrement déraisonnable si l'on tient compte des résultats médiocres de WPP en matière d'acquisitions. PIRC considère que la société a plus enrichi les actionnaires des entreprises et des partenariats qu'elle a rachetés plutôt que les actionnaires de WPP. Le fait de surpayer des acquisitions se traduit incontestablement par un nombre important d'annulations de survaleurs et d'immobilisations immatérielles découlant des acquisitions, ce qui représente un total de 1,3 milliards GBP, soit 20% des fonds des actionnaires.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 40%; contre: 59%; abstention: 1%.
Explication	Ce résultat s'inscrit dans la logique des 40% de votes contre le rapport sur les rémunérations de WPP lors de l'assemblée générale annuelle de 2011. Le fait que la rémunération des membres du conseil d'administration ait fortement augmenté suite à l'assemblée générale annuelle de 2011, alors que le cours de l'action de WPP a chuté de 14%, contribue largement au rejet du rapport sur les rémunérations de cette année.



Profil d'entreprise	
Secteur	Mines
Nombre d'employé(e)s	70.000
Revenu net de 2011	5,933 milliards USD
Recettes annuelles de 2011	33,877 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La TUC et PIRC considèrent que les rémunérations sont excessives. Le directeur général a perçu une prime annuelle équivalant à 300% de son salaire de base, ainsi qu'une prime correspondant à 400% de son salaire de base dans le cadre du régime d'intéressement à long terme. La TUC estime que les rémunérations liées aux performances ne devraient pas dominer le régime global de rémunération.</p> <p>Par ailleurs, l'entreprise réalise actuellement des opérations à peine au-dessus de la valeur de l'actif net, ce qui révèle un manque fondamental de création de valeur pour les actionnaires.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 61%; contre: 35%; abstention: 4%.
Explication	Le niveau élevé de votes défavorables au rapport sur les rémunérations met en évidence la préoccupation des actionnaires à l'égard du fait que le comité de rémunération n'a pas résolu les problèmes soulevés les années précédentes au sujet de la structure et de la communication des rémunérations.



5.8 SUISSE

Partenaire du CWC: Fondation Ethos

Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, a été créée en février 1997 par deux caisses de retraite établies à Genève et regroupe actuellement près de 140 investisseurs institutionnels. Elle a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise, et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, qui bénéficie à la société civile dans son ensemble et préserve les intérêts des générations futures.

La Fondation est propriétaire de la société Ethos Services qui assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil. Ethos Services est spécialisée dans le domaine des investissements socialement responsables (ISR). Ethos Services conseille actuellement des fonds de placement et des mandats discrétionnaires gérés avec une approche ISR dont les actifs s'élèvent à 1,5 milliard CHF.

Pour permettre aux personnes privées de bénéficier et de participer aux activités d'Ethos, la Fondation a créé en juin 2012 l'association à but non lucratif Ethos Académie. Cette organisation mène des activités d'information autour de l'ISR, notamment en organisant des conférences et des débats, en finançant des études et en soutenant l'exercice des droits de vote des actionnaires.

La Fondation Ethos est signataire des Principes pour l'investissement responsable formulés par les Nations Unies (UNPRI), ainsi que de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Ethos adhère également aux règles du UK Stewardship Code (code britannique de gouvernance). En 2009, Ethos a reçu le prix de l'*International Corporate Governance Network* (Réseau international de la gouvernance d'entreprise – ICGN).

Ethos a sélectionné les votes clés dans les entreprises suisses suivantes:

- Inficon
- Transocean
- UBS
- Weatherford International

Aperçu des votes clés

La Fondation Ethos a sélectionné des votes sur la décharge du conseil d'administration, la rémunération des dirigeant(e)s, l'élection d'un administrateur et les émissions de capital-actions. Certains éléments du contexte politique de la gouvernance d'entreprise en Suisse doivent être précisés avant de prendre connaissance de ces votes clés.

Vote «say-on-pay»: En Suisse, contrairement à la plupart des pays européens, aux États-Unis et à l'Australie, les actionnaires n'ont pas le droit de voter sur la rémunération des administrateurs/trices et des dirigeant(e)s d'une entreprise. Ils peuvent faire part de leur préoccupation concernant l'élection d'un administrateur/trice ou formuler des propositions, ce qui est une manière indirecte d'exprimer un désaccord. Ethos plaide en faveur d'un vote consultatif «say-on-pay» à l'anglaise depuis de nombreuses années. C'est ce qui a permis d'ajouter une annexe 1 au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise en 2007, qui enjoint les sociétés cotées en Bourse à choisir entre les deux possibilités suivantes:

- Demander au conseil d'administration de commenter le rapport sur les rémunérations évoqué dans les points de l'ordre du jour «Approbation des comptes annuels» ou «Décharge aux administrateurs»;
- Soumettre le rapport sur les rémunérations à un vote consultatif des actionnaires.

Malgré le dialogue intense mené par Ethos, cinq ans après l'introduction de cette annexe, moins de 50% des 100 plus grandes sociétés suisses cotées en Bourse ont choisi la seconde option («say-on-pay»), de manière préventive.

Il est à noter qu'une révision du droit suisse des sociétés est en cours depuis plusieurs années. Suite à des pressions, exercées à la fois par les investisseurs institutionnels représentés par Ethos et par l'opinion publique suisse, les actionnaires bénéficieront d'un plus grand nombre de droits dans un avenir proche. Il sera demandé aux citoyens/ennes suisses de choisir entre une initiative populaire ou le contre-projet du gouvernement. Dans les deux cas, les droits des actionnaires seront renforcés, en particulier en matière de rémunération. Cependant, ce nouveau régime ne sera effectif qu'en 2014.

Décharge: Il s'agit d'un des droits inaliénables des actionnaires, qui figure généralement à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles sauf si, dans des cas exceptionnels, le conseil d'administration renonce à demander la décharge. C'est l'assurance officielle qu'aucune action en justice ne sera intentée contre l'organe déchargé pour sa gestion des affaires au cours de la période concernée. La décharge n'est valable que pour les faits révélés au moment où elle est accordée et elle exempt les membres du conseil d'administration déchargés de toute poursuite pour négligence grave de la part de l'entreprise. Les actionnaires qui refuseraient la décharge renoncent à leur droit d'engager une action contre les administrateurs/trices pour les dommages survenus pendant une période de six mois. Les actionnaires qui octroient la décharge perdent ce droit. Ethos considère toutefois que de graves défaillances au niveau des questions ESG justifient également le rejet de la décharge.

Capital-actions: Le droit suisse prévoit que les sociétés, en plus de leur capital émis, peuvent constituer un capital autorisé⁴⁰ et/ou un capital conditionnel.⁴¹ Le montant requis ne peut excéder le maximum légal de 50% du capital émis pour chaque type de capital. Cela signifie que l'augmentation globale du capital potentiel sans droits préférentiels est plafonnée par la loi à 100% du capital-actions émis. Cependant, étant donné que les augmentations de capital sans droits préférentiels entraînent une dilution des droits des actionnaires, Ethos, comme de nombreux actionnaires institutionnels, estime qu'un capital-actions conditionnel ou autorisé de 50% chacun est excessif. Ethos pense que toutes les autorisations sans droits préférentiels devraient être limitées, globalement, à un tiers du capital-actions. Le capital autorisé n'est autre qu'un chèque en blanc donné au conseil d'administration. Ainsi, selon Ethos, un maximum de 20% devrait être approuvé en une demande unique. De nombreux investisseurs non suisses sont plus réservés qu'Ethos et refusent des augmentations de capital supérieures à 10% du capital émis lorsque l'utilisation prévue des actions n'est pas spécifiée et qu'il est possible de renoncer aux droits préférentiels.

Il est important de signaler que deux des entreprises présentées ci-après, Weatherford et Transocean, sont toutes les deux des sociétés américaines qui ont intégré la Suisse ces dernières années. Weatherford a été cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange en 2010, tout en restant cotée à celle de New York. Transocean est elle aussi toujours cotée à la Bourse de New York, bien qu'elle ait transféré son siège en Suisse et qu'elle ait été cotée à la SIX en 2010; elle fait partie du SMI, l'indice qui regroupe les 20 plus grandes entreprises cotées de Suisse. Aucune des deux sociétés n'a d'activités opérationnelles en Suisse, comme certaines compagnies pétrolières et gazières ou des entreprises des industries extractives. C'est l'explosion d'une plateforme pétrolière de Transocean en avril 2010 qui est à l'origine de la marée noire du Golfe du Mexique.



Profil d'entreprise	
Secteur	Ingénierie industrielle
Nombre d'employé(e)s	909
Revenu net de 2011	44 millions USD
Recettes annuelles de 2011	312 millions USD

Proposition	Proposition de la direction: augmenter le capital conditionnel pour les employé(e)s (émission d'actions «chèque en blanc»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>En Suisse, où le vote «say-on-pay» n'est pas obligatoire et où les entreprises ne sont pas tenues d'obtenir l'approbation des actionnaires concernant les plans d'actionnariat, les actionnaires ne peuvent pas donner leur avis sur la rémunération des membres du conseil d'administration ou des dirigeant(e)s, ni sur les plans d'actionnariat. Toutefois, lorsque la société veut financer ces plans en augmentant le capital plutôt qu'en rachetant des actions, l'augmentation de capital doit être approuvée aux deux tiers des votes. Bien sûr, cela ne signifie pas que les entreprises sont obligées de communiquer les principales caractéristiques des plans qu'elles veulent mettre en place et d'ailleurs, dans la plupart des cas, elles ne le font pas.</p> <p>Cette proposition ferait passer le capital conditionnel total à 11,85% du capital-actions actuellement émis (à 7,46%). Sur la base des options accordées ces dernières années, un taux annuel de 1,45% du capital-actions a été octroyé en moyenne aux employé(e)s, ce qui correspond à environ 14,5% du capital-actions actuel sur une moyenne glissante de 10 ans. Ethos applique une limite annuelle de 1% du capital-actions pour tous les plans d'une entreprise. Il convient par ailleurs de souligner que le capital conditionnel existant de l'entreprise couvre toutes les options en attente (non encore acquises). Ethos rappelle que l'acquisition des options est indépendante de la réalisation des conditions de résultat, et que les administrateurs/trices reçoivent également des options, ce qui ne relève pas des meilleures pratiques car leurs intérêts peuvent coïncider avec ceux de la direction et compromettre leur objectivité lorsqu'ils exercent leurs fonctions de surveillance. C'est pour toutes ces raisons qu'Ethos a recommandé de voter contre cette proposition.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 81%.
Explication	Étant donné que les propositions d'augmentation du capital-actions doivent être approuvées avec au moins deux tiers de votes favorables, 81% est un pourcentage particulièrement peu élevé. Ce mauvais résultat est dû au fait que les investisseurs ne sont pas prêts à accepter que des options soient accordées indépendamment des performances, s'élevant à des montants qui dépassent largement les recommandations respectueuses des meilleures pratiques.



Profil d'entreprise

Secteur	Installations, services et distribution d'hydrocarbures
Nombre d'employé(e)s	18.700
Revenu net de 2011	(5,8 milliards USD) <i>perdes</i>
Recettes annuelles de 2011	9,1 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: élire Chad Deaton comme administrateur
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Le conseil d'administration a proposé de réélire Chad Deaton, actuellement président exécutif de Baker Hughes, dont il a été président directeur général jusqu'en janvier 2012. M. Deaton est également membre du conseil d'administration de la compagnie cotée en Bourse Air Products & Chemicals et d'Ariel Corporation, qui n'est pas cotée. La Fondation Ethos est réservée quant à l'investissement en temps que demandent les fonctions de M. Deaton, en plus de la nouvelle proposition de nomination chez Transocean.</p> <p>D'après la Fondation Ethos, l'investissement en temps est un facteur très important que les actionnaires devraient prendre en compte avant de nommer un administrateur/trice ou de le reconduire dans ses fonctions.</p>
Résultat du vote	L'administrateur a été élu. Contre: 3%; pour: 97%.
Explication	Les résultats de ce vote montrent que les actionnaires ne prennent pas suffisamment en considération les questions importantes liées à la disponibilité des administrateurs/trices et que ces questions sont traitées de la même façon que les points «habituels».



Profil d'entreprise	
Secteur	Banque
Nombre d'employé(e)s	64.820
Revenu net de 2011	4,2 milliards CHF
Recettes annuelles de 2011	27,8 milliards CHF

Proposition	Proposition de la direction: décharger le conseil d'administration et les cadres dirigeants pour leur gestion de la société en 2011
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Le réviseur a émis une opinion négative sur le contrôle interne de la banque en matière d'informations financières, suite à la découverte en septembre 2011 d'activités commerciales non autorisées à la banque d'investissement d'UBS de Londres, qui ont amputé les bénéfices bruts du groupe de 2,3 milliards USD. Le directeur général d'UBS a démissionné aussitôt, mais les cadres dirigeants d'UBS ont annoncé que la remédiation des faiblesses matérielles du contrôle interne d'UBS au niveau des informations financières n'était pas encore terminée au 31 décembre 2011. La Fondation Ethos et de nombreux autres actionnaires ont contesté la demande de décharge, considérant qu'il était inopportun de décharger le conseil d'administration avant la fin du processus de remédiation des faiblesses du contrôle interne.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée de justesse. Pour: 52,8%.
Explication	Ce taux élevé d'opposition à un vote de décharge reflète les graves préoccupations des actionnaires. La société était cependant consciente de la situation puisqu'elle avait elle-même déclaré que la remédiation des faiblesses matérielles du contrôle interne n'était pas encore achevée. La société UBS se caractérise par une longue tradition d'engagement des actionnaires et elle est ouverte aux discussions sur les inquiétudes des actionnaires. La Fondation Ethos travaille systématiquement aux côtés d'UBS depuis de nombreuses années. Au fil du temps, la société a réalisé d'importantes améliorations au niveau de la gouvernance d'entreprise, en particulier en ce qui concerne la politique de rémunération.



Profil d'entreprise	
Secteur	Installations, services et distribution d'hydrocarbures
Nombre d'employé(e)s	60.000
Revenu net de 2011	262 millions USD
Recettes annuelles de 2011	13 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: vote consultatif au sujet du rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Bien que le vote «say-on-pay» soit l'une des deux options de vote préconisées par le Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, seulement une cinquantaine d'entreprises cotées en Bourse proposent ce vote, essentiellement motivées par l'engagement persistant d'Ethos depuis 2007 sur cette question auprès des 100 plus grandes sociétés suisses cotées en Bourse. Weatherford est installée en Suisse depuis 2010, mais elle est également cotée à la Bourse de New York et elle est, de ce fait, tenue de proposer le vote consultatif.</p> <p>Comme en 2011, Ethos a recommandé de s'opposer au rapport sur les rémunérations pour les raisons suivantes: les sommes initiales accordées dans le cadre du régime à long terme sont excessives et à l'entière discrétion du comité de rémunération; les primes de départ négociées sont colossales; le critère de performance pour l'acquisition d'un intéressement à long terme n'est plus le taux de rentabilité relatif d'une action, mais une augmentation absolue du cours de l'action à atteindre, ce qui ne relève pas de la meilleure pratique.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée de justesse. Pour: 54,5%.
Explication	<p>Ce chiffre est l'un des plus mauvais résultats du vote «say-on-pay» de 2012 parmi toutes les sociétés suisses. Alors que la contestation générale contre les votes relatifs à la rémunération a été plus forte en 2012 qu'en 2011, avec un taux d'approbation moyen de 85,6% seulement, chez Weatherford la proposition a été approuvée de justesse (en 2011, le rapport sur les rémunérations avait été rejeté, n'ayant obtenu que 44% de votes favorables). En temps normal, les entreprises suisses (établies en Suisse, exerçant leurs activités en Suisse, avec plusieurs administrateurs/trices suisses au conseil d'administration) s'alarment de ce genre de résultats et nouent le dialogue avec leurs actionnaires pour s'assurer de tout leur soutien à la suivante assemblée générale annuelle. Étant donné qu'il n'y a pas d'administrateurs/trices suisses au conseil d'administration de Weatherford, que la société n'exerce pas ses activités en Suisse et qu'elle est simplement domiciliée et cotée en Bourse en Suisse, les réactions du conseil d'administration sont plus proches de l'attitude des entreprises américaines, qui ont tendance à ne pas prendre autant en considération l'opinion des actionnaires. Le fait que le rapport sur les rémunérations ait été approuvé de justesse en 2012 le montre clairement.</p>


WEATHERFORD INTERNATIONAL

Profil d'entreprise	
Secteur	Installations, services et distribution d'hydrocarbures
Nombre d'employé(e)s	60.000
Revenu net de 2011	262 millions USD
Recettes annuelles de 2011	13 milliards USD

Proposition	Proposition de la direction: approuver l'augmentation de capital-actions autorisé (émission d'actions «chèque en blanc»)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Dans les entreprises suisses, quand des actions sont émises à partir du capital autorisé, le conseil d'administration peut décider de lever les droits préférentiels, dans le cas de transactions liées à l'acquisition de toute ou partie d'une société, d'émettre des actions destinées aux employé(e)s, d'élargir sa base d'actionnaires, ou pour toute autre raison valable prévue dans le droit suisse des sociétés. Le capital-actions autorisé permet au conseil d'administration de réaliser ses activités commerciales ordinaires avec plus de souplesse, sans convoquer d'assemblée générale extraordinaire pour des émissions d'actions assez peu importantes.</p> <p>Dans le cas présent, l'entreprise n'a pas fait part de son intention exacte de recourir à cette autorisation. L'approbation donnerait un «chèque en blanc» au conseil d'administration, qui pourrait affaiblir les actionnaires de manière très significative sans qu'ils aient leur mot à dire sur l'usage qui est fait de leur capital. La plupart des actionnaires institutionnels, en Suisse et à l'étranger, refusent d'octroyer ces chèques en blanc aux sociétés suisses et le message commence à être bien compris par les conseils d'administration, qui formulent souvent des demandes moins importantes au cours des suivantes assemblées générales annuelles.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 62% (approbation aux deux tiers obligatoire).
Explication	<p>L'échec de cette proposition montre bien que les actionnaires hésitent de plus en plus à accepter des demandes de «chèque en blanc» permettant au conseil d'administration d'émettre des capitaux pratiquement sans droits préférentiels. Cela pourrait affaiblir considérablement les actionnaires et, par ailleurs, la plupart des investisseurs institutionnels considèrent que la limite de 50% prévue par le droit suisse des sociétés est inappropriée.</p> <p>Le conseil d'administration de Weatherford a demandé l'autorisation maximum permise par le droit des sociétés suisse, mais les investisseurs jugent cette limite trop élevée. Plusieurs sociétés suisses se heurtent actuellement à des refus lors des réunions d'actionnaires. Elles cherchent généralement à dialoguer avec les actionnaires pour connaître les raisons de leur refus et ainsi proposer des autorisations moins élevées aux suivantes assemblées générales annuelles. Il sera intéressant d'observer la réaction de Weatherford à ce vote défavorable.</p>


Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite

L'Étude mondiale sur le vote par procuration est un instrument destiné aux administrateurs/trices de caisses de retraite qui souhaitent savoir de quelle manière les prestataires de services votent par procuration pour le compte de la caisse de retraite. Les administrateurs/trices peuvent utiliser ce récapitulatif comme guide de référence rapide pour consulter les votes par procuration annuels, et/ou pour passer en revue les différents prestataires ou en choisir un.

Il convient de rappeler que ce récapitulatif présente des informations limitées sur chaque vote. À partir de divers critères de sélection, les partenaires ont choisi des votes sur les questions ESG lorsqu'ils recommandaient de voter contre la position de la direction. D'autres données importantes qui justifient chaque recommandation, ainsi que les résultats de chaque vote, sont indiqués aux pages précédentes ou en ligne, sur la base de données des votes clés: www.workerscapital.org/proxyreview. Il vous sera sans doute utile de vous reporter à ces informations lorsque vous consulterez le récapitulatif.

Le CWC recommande de suivre les étapes ci-dessous pour faire bon usage du récapitulatif:

- Étape 1:** Imprimez un exemplaire du récapitulatif et demandez une liste des actifs de votre caisse de retraite.
- Étape 2:** Établissez des recoupements entre la liste des actifs de votre caisse de retraite et les entreprises figurant dans le récapitulatif.
- Étape 3:** S'il y a dans votre portefeuille des entreprises inscrites sur le récapitulatif, recherchez comment le vote a été effectué pour le compte de votre caisse de retraite. Vous pouvez obtenir cette information auprès de votre gestionnaire de fonds ou de votre agence de vote par procuration dans les rapports annuels ou semestriels. Sinon, vous pouvez leur demander directement cette information.
- Étape 4:** Contactez votre/vos prestataire(s) de service pour discuter de ses/leurs décisions de vote, encourager la prise en considération des principes ESG illustrés dans ces votes clés, et dissuader automatiquement le vote en faveur de la direction.
- Étape 5:** Faites part aux bénéficiaires de votre régime de retraite des efforts que vous mettez en œuvre pour participer activement au contrôle du vote par procuration.
- Étape 6:** Passez par le CWC pour échanger vos impressions sur cet instrument et contactez d'autres gestionnaires de capitaux des travailleurs/euses. Faites part de vos réactions à l'adresse workerscapital.org/proxyreview (cliquez sur «Donnez-nous votre avis»). Si vous n'êtes pas membre du CWC, retrouvez-nous sur workerscapital.org/membership.


 AFRIQUE DU SUD				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction d' Anglo American PLC. : autoriser les membres du conseil d'administration à répartir des actions	Contre	Proposition approuvée; 23% contre		
Proposition de la direction de Nampak Ltd. : autoriser les membres du conseil d'administration de l'entreprise à acquérir ou acheter des actions émises par l'entreprise à la Bourse de Johannesburg	Contre	Proposition approuvée		
Proposition de la direction de Steinhoff International Holdings Ltd. : prendre une participation de 50,1% dans la société JD Group par un processus d'échange d'actions	Contre	Proposition approuvée; 82% pour		





AUSTRALIE

Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats ⁴³	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction de BlueScope Steel Ltd. : vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Rapport approuvé mais «first strike»; 38,7% contre		
Proposition de la direction de Crown Ltd. : vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Rapport non approuvé; 51,8% contre		
Proposition de la direction de News Corporation Ltd. : élection des membres du conseil d'administration	Contre/vote retenu	Membres élus; 22 à 35% contre/votes retenus		
Proposition de la direction de OneSteel Ltd. : amender les statuts de l'entreprise pour réduire le nombre maximum de membres du conseil d'administration	Contre	Proposition non approuvée; 71,8% contre ou abstention		
Proposition de la direction de Pacific Brands Ltd. : vote concernant le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Rapport non approuvé; 53% contre		

 CANADA				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition des actionnaires de Bank of Nova Scotia: baser les stock-options des dirigeant(e)s sur leurs performances professionnelles	Soutien	Proposition non approuvée; 9,3% pour		
Proposition de la direction de Canadian Natural Resources Ltd.: amender les articles pour transformer les actions privilégiées en actions privilégiées de catégorie A (émission d'actions «chèque en blanc»)	Contre	Proposition approuvée; 20,5% contre		
Proposition des actionnaires de Cenovus Energy Inc.: autoriser les votes annuels sur la rémunération («say-on-pay»)	Soutien	Retrait de la proposition: la société a accepté les votes annuels		
Proposition des actionnaires d'Enbridge, Inc.: communiquer les risques inhérents à l'oléoduc Northern Gateway	Soutien	Proposition non approuvée; 28,6% pour		
Proposition de la direction de Power Corporation: élire Paul Desmarais au conseil d'administration	Contre/vote retenu	Élection de l'administrateur; 20,6% votes retenus		

 ESPAGNE				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction de Bankia S.A. : réélire la société d'audit pour réviser les comptes de Bankia, S.A. et son groupe consolidé en 2012	Contre	Proposition approuvée; 1,4% contre		
Proposition de la direction de BBVA : réélire José Antonio Fernández Rivero (administrateur indépendant) au conseil d'administration	Contre	Proposition approuvée; réélection de l'administrateur; 0,6% contre		
Proposition de la direction de Banco Santander S.A. : voter le rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs/trices («say-on-pay»)	Contre/vote retenu	Proposition approuvée; 8,1% contre		
Proposition de la direction de Ferrovial : amender le règlement afin de supprimer la limite de durée des mandats des administrateurs/trices indépendants	Contre	Proposition approuvée; 10,1% contre		
Proposition de la direction d'Industria de Diseño Textil, S.A. (Inditex, S.A.) : vote consultatif sur le rapport annuel concernant la rémunération des administrateurs/trices («say-on-pay»)	Contre	Proposition approuvée; 15,2% contre		

 ÉTATS-UNIS				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition des actionnaires de Chesapeake Energy Corporation: dépenses de lobbying politique	Soutien	Proposition non approuvée; 37% pour		
Proposition de la direction de Citigroup: vote consultatif sur la rémunération des dirigeant(e)s («say-on-pay»)	Contre	Proposition non approuvée; 45% pour		
Proposition des actionnaires de JPMorgan Chase & Co.: avoir un président(e) indépendant	Soutien	Proposition non approuvée; 40% pour		
Proposition des actionnaires de Nabors Industries: autoriser les actionnaires à inscrire leurs candidat(e)s au conseil d'administration sur le bulletin de vote par procuration de l'entreprise	Soutien	Proposition approuvée; 56% pour		
Proposition des actionnaires de WellCare Health Plans: contributions politiques	Soutien	Proposition non approuvée; 45% pour		

 PAYS-BAS				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction de KPN N.V. : amender les statuts sur le droit des actionnaires à placer des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Proposition approuvée; 3,6% contre		
Proposition de la direction de Mediq N.V. : choisir des règles applicables au régime des grandes sociétés anonymes (gouvernance du conseil d'administration)	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Proposition non approuvée; 40,4% contre, 41,3% abstention		
Proposition de la direction de TNT Express N.V. : amender la politique de rémunération des membres du conseil d'administration («say-on-pay»)	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Proposition approuvée; 6% contre		
Proposition de la direction d' UNIT4 N.V. : décharger le conseil de surveillance de sa fonction de contrôle	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Proposition approuvée; 6,1% contre		
Proposition de la direction de Wereldhave N.V. : amender la politique de rémunération des membres du conseil d'administration («say-on-pay»)	Examiner les principales questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Retrait de la proposition en raison du point de vue des actionnaires		



ROYAUME-UNI

Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction d'Aviva: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Proposition non approuvée; 41% pour		
Proposition de la direction de Barclays PLC: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Proposition approuvée; 25% contre		
Proposition de la direction de Barclays PLC: réélire Alison Carnwath (présidente du comité de rémunération)	Contre/vote retenu	Proposition approuvée; 20% contre		
Proposition de la direction de WPP: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Proposition non approuvée; 59% contre		
Proposition de la direction de Xstrata: vote consultatif visant à approuver le rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Proposition approuvée; 39% contre		

 SUISSE				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Vote de votre gestionnaire de fonds	Notes
Proposition de la direction d' Inficon : augmenter le capital conditionnel pour les employé(e)s (émission d'actions «chèque en blanc»)	Contre	Proposition approuvée; 81% pour		
Proposition de la direction de Transocean : élire Chad Deaton comme administrateur	Contre	Proposition approuvée; élection de l'administrateur; 97% pour		
Proposition de la direction d' UBS : décharger le conseil d'administration et les cadres dirigeants pour leur gestion de la société en 2011	Contre	Proposition approuvée; 52,8% pour		
Proposition de la direction de Weatherford International : vote consultatif au sujet du rapport sur les rémunérations («say-on-pay»)	Contre	Proposition approuvée; 54,5% pour		
Proposition de la direction de Weatherford International : approuver l'augmentation de capital-actions autorisé (émission d'actions «chèque en blanc»)	Contre	Proposition non approuvée; 62% pour (vote aux deux tiers obligatoire)		

Aperçu des votes par procuration exprimés pour le compte de votre caisse de retraite

Nombre total de votes: _____

Nombre total de votes conformes à la recommandation du partenaire: _____

7.0 Évaluation

Ce rapport est conçu pour vous être utile. Nous vous remercions de remplir ce petit questionnaire pour nous aider à améliorer l'Étude mondiale sur le vote par procuration pour les administrateurs/trices de caisses de retraite et d'autres investisseurs responsables. Vous avez trois possibilités:

- Remplir le questionnaire en ligne sur: workerscapital.org/proxyreview/feedback
- Envoyer vos réponses par email à: gpatel@share.ca
- Imprimer, remplir et envoyer le questionnaire à:
CWC Secretariat c/o SHARE
Suite 1200 – 1166 Alberni Street
Vancouver B.C.
V6E 3Z3 Canada

Comment avez-vous entendu parler de l'Étude mondiale sur le vote par procuration?
(Cochez toutes les propositions adaptées, et précisez si possible)

- Par le CWC
- Par ma caisse de retraite:
- Par mon syndicat:
- Par mon service de vote par procuration:
- Par les médias:
- Autre: _____

De quelle manière avez-vous lu l'Étude mondiale sur le vote par procuration 2012?

- J'ai téléchargé le rapport PDF
- J'ai consulté la base de données des votes sur Internet/en ligne
- Les deux

Votre opinion sur ce rapport:

- Très utile
- Assez utile
- Neutre
- Pas utile
- Sans intérêt

Avez-vous contacté votre prestataire de service (gestionnaire d'actifs ou service de vote par procuration) pour discuter des informations sur les votes clés de l'Étude mondiale sur le vote par procuration?

- Oui
- Non

Merci de nous dire pour quelle raison ou non, et les résultats obtenus.

Comment améliorer le projet (rapport, site Internet) à l'avenir pour mieux servir les administrateurs/trices de caisses de retraite?

Merci de nous faire part de toute remarque complémentaire.

Merci d'indiquer vos coordonnées si vous souhaitez dialoguer avec le CWC au sujet de vos réponses:

■ 8.0 Notes de fin

- ¹ Le terme «entreprises à forte capitalisation» se réfère généralement à des sociétés dont la capitalisation boursière excède 10 milliards USD.
- ² Dorénavant, à commencer par ce rapport 2012, l'Étude mondiale sur le vote par procuration utilisera les définitions de secteurs figurant dans le système Industry Classification Benchmark afin de normaliser les données, à terme, à l'aide d'un système utilisé et reconnu par de nombreuses personnes, tout en gardant une qualité descriptive raisonnable pour les dénominations des secteurs. Une classification de l'ICB et une liste complète des secteurs est accessible sur <http://www.icbenchmark.com>.
- ³ Gregg Passin, Ted Jarvis and Amy Knieriem, *Say on Pay — A Global Perspective*, Mercer, 2012, <http://www.mercer.com/articles/say-on-pay-a-global-perspective>, consulté le 13 septembre 2012. Une étude récente sur la rémunération des dirigeant(e)s en Suisse, notamment sur l'incidence des votes "say-on-pay" est accessible auprès de la Fondation Ethos, *Rémunérations 2011 des instances dirigeantes 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse*, 2012, http://www.ethosfund.ch/upload/publication/p415f_120907_Etude_Ethos_Rmunrations_des_instances_dirigeantes_des_plus_grandes_socits_cotes_en_Suisse.pdf.
- ⁴ Voir, à titre d'exemple: Sewell Chan, "Crisis Panel's Report Parsed Far and Wide" (*New York Times*, 27 janvier 2011); Louise Story, "Executive Pay" (*New York Times*, 3 mars 2011).
- ⁵ Ole Beier Sorensen and Stephanie Pfeifer, "Climate Change Issues in Fund Investment Practices" (*International Social Security Review*, 2011, 64(4)).
- ⁶ Keith Johnson, *Reclaiming Forgotten Fiduciary Duty Fundamentals* (projet de consultation publique pour les réunions avec le Network for Sustainable Financial Markets, 21 mars 2011), <http://www.sustainablefinancialmarkets.net>
- ⁷ Sorensen and Pfeifer, 2011, op. cit.
- ⁸ Ibid.; UNEP FI, *Fiduciary Responsibility: Legal and Practical Aspects of Integrating Environmental, Social and Governance Issues into Institutional Investment* (Groupe de travail sur la gestion des actifs (AMWG) de l'initiative financière du programme environnemental des Nations Unies, 2009), dans le cadre du suivi du «Rapport Freshfields» de l'AMWG de 2005, <http://www.unpri.org/publications>. Voir aussi Tessa Hebb, "The Economic Inefficiency of Secrecy: Pension Fund Investors' Corporate Transparency Concerns" (*Journal of Business Ethics*, 2006, 63:385-405); FairPensions, *Fund Manager Transparency and Engagement on Environmental, Social and Governance Issues* (2007), <http://www.fairpensions.org.uk>.
- ⁹ UNEP FI., 2009, op. cit.
- ¹⁰ Par exemple: Parlement européen, *Résolution du Parlement européen du 13 mars 2007 sur la responsabilité sociale des entreprises: un nouveau partenariat*, <http://www.europarl.europa.eu> sous l'onglet Plénières, Textes adoptés. Un rapport de l'OIT cite une campagne des actionnaires américains qui sollicitent la Securities and Exchange Commission pour qu'elle demande aux entreprises de communiquer les risques associés au changement climatique: Elizabeth Umlas, *Investing in the Workforce: Socially Responsible Investors and International Labour Standards* (Document de travail de l'OIT 29, 2009), <http://www.ilo.org>. Un rapport de l'organisme Comptables agréés du Canada (ICCA) présente des données plus récentes, notamment pour le Canada et l'Afrique du Sud: Comptables agréés du Canada, *Facteurs environnementaux, facteurs sociaux et facteurs liés à la gouvernance (ESG) dans les processus décisionnels des investisseurs institutionnels* (2010), <http://www.cica.ca/publications>.
- ¹¹ As You Sow, *Corporate Social Responsibility: Understanding Shareholder Votes*, consulté en 2012, <http://www.asyousow.org/csr/understandingvote.shtml>; Interfaith Centre on Corporate Responsibility, "The Importance of Voting Your Proxy Ballot" (*The Corporate Examiner*), http://www.iccr.org/publications/examiner_pastarticles/corpexaminer_proxyvote.php.
- ¹² As You Sow, 2012, op. cit.
- ¹³ Par exemple: AFL-CIO Office of Investment, *AFL-CIO Key Votes Survey: How Investment Managers Voted in the 2011 Proxy Season* (2011), www.aflcio.org/proxyvotes; Shareholder Association for Research and Education, *Key Proxy Vote Survey* (2011), www.share.ca; Trade Union Congress, *TUC Fund Manager Voting Survey 2011* (2011), www.tuc.org.uk.

- ¹⁴ Le LRS a fourni toutes les données des entreprises dans la présentation remise pour l'Étude mondiale sur le vote par procuration. Lorsque le LRS indique des sources, le CWC les mentionne en notes de fin. Anglo American, *Rapport annuel 2011*, http://ar11.angloamerican.com/_assets/pdf/final/AA_AR2011.pdf.
- ¹⁵ AngloAmerican, <http://www.angloamerican.com/about/ata glance>.
- ¹⁶ Indicateurs de recettes et revenus de Bluescope Steel Ltd., *Rapport financier 2010/2011* (fin de l'année au 31 juin 2011), consulté le 21 août 2012, <http://www.bluescopesteel.com/files/dmfile/FullFinancials2011.pdf>.
- ¹⁷ Les sources de l'entreprise n'ont pas communiqué un nombre d'employé(e)s crédible. Un profil du site Internet Hoover estime le nombre d'employé(e)s à 18.722, http://www.hoovers.com/company/BlueScope_Steel_Limited/rfjtfji-1-1njht4-1njfaq.html; le profil de la société sur LinkedIn la place dans la catégorie de plus de 10.000 employé(e)s, <http://www.linkedin.com/company/bluescope-steel>; sur Wikipedia, le nombre d'employé(e)s est estimé à 17.000 (moins les 1000 personnes qui ont perdu leur emploi suite aux fermetures d'usine de 2011), mais aucune source crédible n'est citée, http://en.wikipedia.org/wiki/BlueScope_Steel.
- ¹⁸ Les sommes d'argent figurant dans les tableaux de chaque entreprise sont les sommes annoncées par l'entreprise (citée) ou par le partenaire du projet qui a sélectionné les votes. Le CWC a souhaité éviter toute disparité pouvant résulter de la conversion en une monnaie unique.
- ¹⁹ Indicateurs de Crown Limited, *Rapport annuel 2011* (fin de l'année au 30 juin 2011), consulté le 21 août 2012, <http://www.crownlimited.com/Assets/Files/2011%20Crown%20Limited%20-%20Annual%20Report%20-%20Interactive%20Version.pdf>. Nombre d'employé(e)s cités sur le site Internet de l'entreprise: <http://www.crownlimited.com/Page.aspx?ID=174>.
- ²⁰ Indicateurs de News Corporation, *Rapport annuel 2001* (fin de l'exercice fiscal le 30 juin 2011), consulté le 21 août 2012, <http://www.newscorp.com/Report2011/2011AR.pdf>.
- ²¹ Indicateurs de OneSteel, *Rapport annuel 2011* (fin de l'année au 30 juin 2011), consulté le 21 août 2012, <http://onesteel2011.annual-report.com.au>.
- ²² Indicateurs de Pacific Brands, *Rapport annuel 2011*, consulté le 21 août 2012, <http://www.pacificbrands.com.au/media/docs/Pacific-Brands-Annual-Report-2011-0e32e5b4-5e90-4bfa-8214-cb51fce3a0c0-0.pdf>. Bien qu'il s'agisse du rapport de 2011, il a été publié en août 2011, alors que la plupart des rapports annuels, dans d'autres secteurs, sont publiés à la fin de l'année civile ou au mois de janvier de l'année suivante. Les chiffres relatifs aux employé(e)s ont été relevés sur le site Internet de l'entreprise: <http://www.pacificbrands.com.au/about-us/our-company.html>.
- ²³ Indicateurs de Bank of Nova Scotia, *Rapport annuel 2011 de Scotiabank*, consulté le 13 août 2012, http://www.scotiabank.com/ca/common/pdf/ir_and_shareholders/280183_Scotia_ENG_AR.pdf.
- ²⁴ Indicateurs de Canadian Natural. *Rapport annuel 2011*, consulté le 14 août 2012, http://www.cnrl.com/upload/media_element/496/01/w_cnq-2011-ar.pdf.
- ²⁵ Indicateurs de Cenovus. *Rapport annuel aux actionnaires de 2011*, consulté le 13 août 2012, <http://www.cenovus.com/invest/docs/2011-annual-report/cenovus-AR-2011.pdf>.
- ²⁶ Enbridge, Inc., *About Enbridge*, consulté le 13 août 2012, <http://www.enbridge.com/AboutEnbridge/CorporateOverview.aspx>.
- ²⁷ Indicateurs d'Enbridge, Inc. *Rapport annuel det 2011* (Bilan consolidé des revenus), consulté le 13 août 2012, <http://ar.enbridge.com/ar2011>.

- ²⁸ Indicateurs de Power Corporation of Canada, *Rapport annuel 2011*, http://www.powercorporation.com/media/upload/reports/annual/PCC_AR_2011_ENG_complete_1.pdf; Power Corporation of Canada, *Fiche d'information annuelle 2011*, consultés le 25 septembre 2012, http://www.powercorporation.com/media/upload/reports/aif/PCC_AIF_Eng_Final_-_March_23_2012.pdf.
- ²⁹ Indicateurs issus des états financiers actualisés de 2011, qui ont dû être publiés de nouveau en mai 2012 en raison d'importantes erreurs comptables. Bankia, S.A. *États financiers de l'année civile prenant fin au 31 décembre 2011*, consultés le 17 août 2012, http://www.bankia.com/Ficheros/CMA/ficheros/Bankia_Co_Annual_Acc_2011.PDF.
- ³⁰ Indicateurs de BBVA, *Rapport financier annuel 2011 en ligne*, consulté le 17 août 2012, <http://shareholdersandinvestors.bbva.com/TLBB/micros/FinancialReport2011/en/index.html>; et Grupo BBVA, *About us*, consulté le 17 août 2012, <http://www.bbva.com/TLBB/tlbb/jsp/ing/conozca/index.jsp>.
- ³¹ Indicateurs issus de la version anglaise: Santander, *Rapport annuel 2011*, consulté le 17 août 2012, http://memoria.santander.webfg.com/2011/descargas/1.0_SAN_IA_en.pdf.
- ³² Indicateurs de Ferrovial, *Situation financière consolidée 2011*, consultée le 17 août 2012, http://www.ferrovial.com/outside/groups/contenidos_generales/documentos/documento/~edisp/doc_consolidated_fin_sta_2011.pdf; Ferrovial, *About Us*, consulté le 17 août 2012, <http://www.ferrovial.com>.
- ³³ Indicateurs d'Inditex, *Rapport annuel 2011*, consulté le 17 août 2012, http://www.inditex.com/en/shareholders_and_investors/investor_relations/annual_reports.
- ³⁴ L'AFL-CIO a fourni tous les indicateurs des entreprises dans la présentation remise pour l'Étude mondiale sur le vote par procuration.
- ³⁵ Eumedion a fourni tous les indicateurs des entreprises dans la présentation remise pour l'Étude mondiale sur le vote par procuration.
- ³⁶ Indicateurs d'Aviva, *Rapport annuel et comptes de 2011*, consultés le 14 septembre 2012, <http://www.aviva.com/library/pdfs/reports/2011/aviva-2011-annual-report.pdf>; Aviva, *About Us*, consulté le 14 septembre 2012, <http://www.aviva.com/about-us>.
- ³⁷ Indicateurs de Barclays, *Rapport annuel 2011*, consulté le 14 septembre 2012, <http://group.barclays.com/Satellite?blobcol=urldata&blobheader=application/pdf&blobheadername1=Content-Disposition&blobheadername2=MDT-Type&blobheadervalue1=inline;+filename=2011-Barclays-PLC-Annual-Report-%28PDF%29.pdf&blobheadervalue2=abinary;+charset=UTF-8&blobkey=id&blobtable=MungoBlobs&blobwhere=1330686323829&ssbinary=true>; et Barclays, *About Us*, consulté le 14 septembre 2012, <http://group.barclays.com/about-barclays/about-us#about-us>.
- ³⁸ Indicateurs de WPP, *Rapport annuel et comptes de 2011*, consultés le 14 septembre 2012, <http://www.wpp.com/AnnualReports/2011/pdfs/wpp-ar11-full-report.pdf>; et WPP, *WPP At a Glance*, consulté le 14 septembre 2012, <http://www.wpp.com/wpp/about/wppataglance>.
- ³⁹ Indicateurs de Xstrata, *Rapport annuel 2011*, consulté le 13 septembre 2012, <http://www.xstrata.com/annualreport/2011>; and <http://www.xstrata.com/about>.

- ⁴⁰ Capital autorisé: D'après le droit suisse, (RS Art. 651), pour éviter de convoquer une assemblée générale extraordinaire à chaque fois qu'il est nécessaire d'augmenter le capital d'une entreprise, le conseil d'administration peut demander à l'assemblée générale le droit de constituer un capital autorisé. Le capital autorisé peut être utilisé pour des besoins de financement d'ordre général ou pour des raisons spécifiques, telles que l'achat d'une société ou la participation dans une société, auquel cas les droits préférentiels peuvent ne pas être appliqués. En approuvant la création de capital autorisé, l'assemblée générale annuelle donne aux membres du conseil d'administration le droit de réaliser des émissions de capitaux successives, à sa propre initiative, jusqu'à atteindre le montant autorisé pendant une période ne pouvant excéder deux ans.
- ⁴¹ Capital conditionnel : Dans le droit suisse (RS Art. 653), le conseil d'administration peut demander à l'assemblée générale le droit de constituer un capital conditionnel qui peut servir exclusivement à la conversion d'obligations convertibles détenues par des obligataires ou d'options appartenant aux administrateurs/trices de l'entreprise, aux employé(e)s ou à d'autres personnes. Les droits préférentiels sont toujours abandonnés.
- ⁴² La Fondation Ethos a fourni tous les indicateurs des entreprises dans la présentation remise pour l'Étude mondiale sur le vote par procuration 2012.
- ⁴³ Les résultats du récapitulatif sont indiqués en pourcentage du nombre total de votes. Dans certains cas, ces totaux incluent les abstentions, dans d'autres non. Veuillez vous reporter à l'information détaillée aux pages 11-62 ou en ligne sur www.workerscapital.org/proxyreview.

Contactez le CWC

CWC Secretariat
Suite 1200
1166 Alberni Street
Vancouver B.C
V6E 3Z3 Canada
Tel: 604 408 2456
Fax: 604 408 2525
Web: www.workerscapital.org



Global Unions Committee on Workers' Capital